

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



24 Janvier 2023

N°21

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

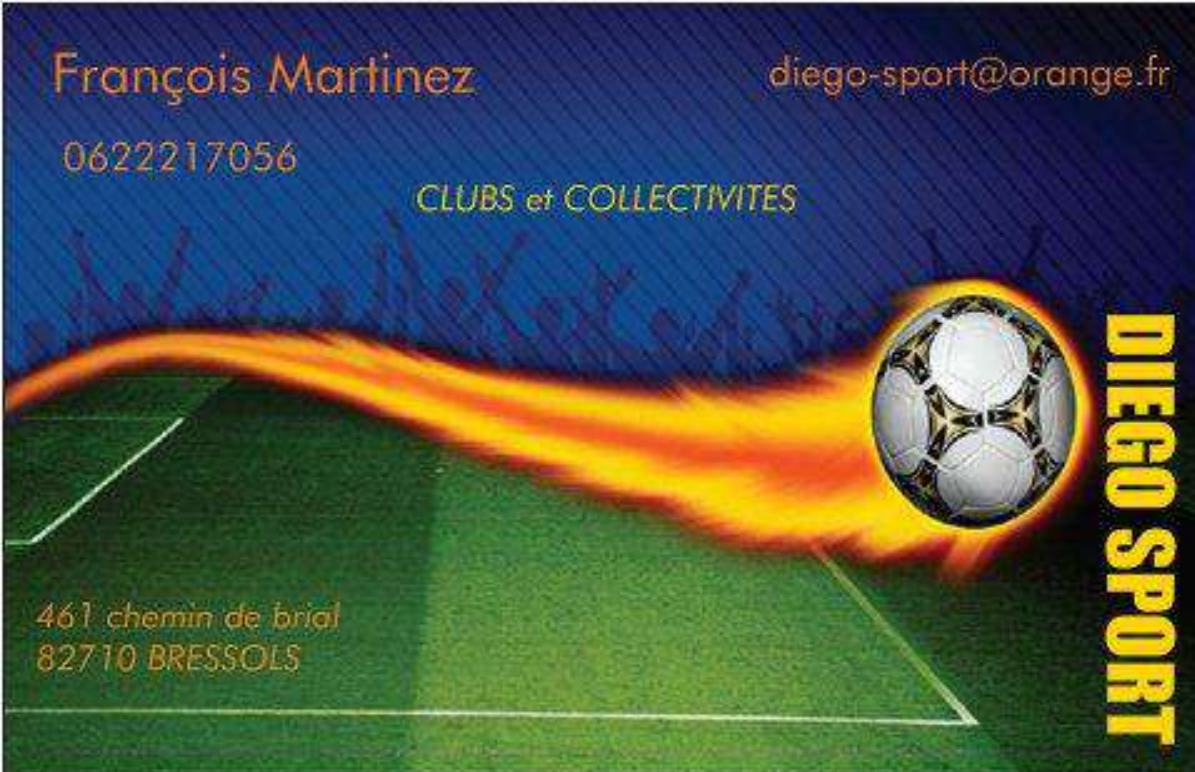
SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 3,
- Sportivité Semaine 3,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Durée des rencontres - Dernier rappel règlement pour matchs de coupe à élimination directe,
- Arbitrage,
- Nouveau terrain,
- Information feuille de match,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 5 à 7,
- Communiqué Passport.



OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 Janvier 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **39.70 €**

Jeune avec assurance (né en 2005 à 2009) : **33.20 €**

Voir ci-dessous la liste des **documents à fournir à la commission** pour toute demande de licences :

Dossier complet pour une nouvelle licence = Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + Carton blanc avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton + **Paiement chèque ou virement bancaire** (*joindre avis de virement*)

Dossier complet pour un renouvellement licence = Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + **Paiement chèque ou virement bancaire** (*joindre avis de virement*)

La qualification des joueurs est immédiate, à la seule condition que le dossier fourni à la commission soit COMPLET (suivant documents demandés ci-dessus). La date de réception du dossier prise en compte est celle du cachet de la poste si envoi postal, ou celle du dépôt à la commission.

Pour tout dossier INCOMPLET, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié.

Rectificatif : Les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi après-midi entre 15h30 et 19h30**, jours et heures de présence des membres de la commission football.

En dehors de ce jour et de ces heures, vos dossiers seront à déposer auprès de l'accueil du comité en respectant les horaires d'ouverture.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que **vos (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s)**.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

⑤ **LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑦ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la **Coupe Haute-Garonne**, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la **Coupe de Printemps** et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le **Championnat**.

⑧ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑩ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

1 1 QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

1 2 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

1 3 REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

1 4 EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence des saisons précédentes, sous peine de licence refusée.



DERNIERE SEMAINE POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)			30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (2)	29/11 (2)			02/01

USEMA COLOMIERS	30/01(1)				13/03
AS EVOTEC	28/11 (4)	28/11 (4)	03/01 (4)	03/01 (4)	16/01
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
AGATE FC	21/11 (1)	28/11 (1)	23/01 (1)	23/01 (1)	09/01
	30/01(1)				13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)				13/02
IO TEAM	10/10 (2)	10/10 (2)			21/11
	23/01 (1)				06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)				06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)				06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
	03/01 (1)	04/01 (1)	04/01 (1)	09/01 (1)	13/02
SOPRA STERIA FOOT	23/01 (2)				06/03
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
FC BALEC	BEL Matthieu	983753	A compter du 30/01/2023
AS DRT	KEREVEL Michel	131660	A compter du 21/11/2022
	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	GLOWACKA Jean Philippe SOUBIELLE Jérôme	261662 55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	A compter du 21/11/2022
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022

IO TEAM	MESTRE Kévin RANTOSON Andoniaina	55542981 682674	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 03 DU 16/01/2023 AU 20/01/2023

Division Excellence : Journée 8 aller

FC POTO	1	-	1	AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B		remis		FC CANTOU'LOUSAIN	
PASPORT	7	-	0	USEMA COLOMIERS	
ASEAT	0	-	0	MECAPROTEC FC	

Exempt : ASC CNES

Division Promotion Excellence : Journée 8 aller

ATHLETICO TOLOSA A		remis		LES SHADOCKS DE SEILH	
FORZA VIOLA FC		à rejouer		TOULOUSE SA	
AGATE FC		remis		DYNAMO FC	
US AERO FOOT	2	-	6	ALTRAN FOOT	

Exempt : O. TOULOUSE

Division Honneur : Journée 8 aller

AS MATRA		remis		MISTRAL PL	
GRINTA US		remis		IO TEAM	
NIMBA OT		remis		FC BALEC	
TOLOSA DUCKS	4	-	1	ASFP LUSITANOS	

Exempt : SAINT ALBAN

Division Promotion : Journée 8 aller

AS EVOTEC		remis		ASCA	
RCLSP	3	-	0	NEW TEAM	F
SB SPORT FC	4	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
INTERNAT FC	5	-	0	AS DRT	

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 3

QUATRE sorties temporaires, **QUATRE** avertissements et **DEUX** exclusions directes pour **9** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / USEMA COLOMIERS du 18/01/2023 – Excellence - Journée 8 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

Pour "*TENTATIVE DE COUP A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE*" - **EXCLUSION** -

MONINHAS Maxime, licence n°55625592 , (PASPORT)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 23/01/2023.**

Pour "*COUP VOLONTAIRE A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE*" - **EXCLUSION** -

SERE Alexandre, licence n°324830 , (USEMA COLOMIERS)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre AS CNRS (F7) / NIMBA OT du 03/01/2023 - Coupe Haute-Garonne Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - d**), décide :

Pour "*PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE*" - **EXCLUSION** -

CAMARA Hassimiou, **Capitaine**, licence n°809983 (NIMBA OT)

- **TROIS (3) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 09/01/2023, reste DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 23/01/2023.**

Rencontre TOULOUSE SA / US AERO FOOT du 13/01/2023 - Promotion Excellence - Journée 7 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §F - d**), décide :

Pour " **TACLE VIOLENT SANS BLESSURE** "

- EXCLUSION -

RAMIARISOA Bertrand, licence n°162742 , (TOULOUSE SA)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 19/01/2023, reste TROIS (3) matchs de suspension ferme, à compter du 23/01/2023.**

**DUREE DES RENCONTRES - DERNIER RAPPEL
REGLEMENT POUR MATCHS DE COUPE A
ELIMINATION DIRECTE**

Les matchs à élimination directe se poursuivent semaine 05 par la Coupe Haute-Garonne Henri CRESPIE et la Coupe de Printemps, afin d'éviter tout litige, nous rappelons ci-dessous aux **Arbitres et Dirigeants de clubs** le règlement à appliquer :

DUREE DES RENCONTRES

Deux périodes de 45 mn sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. (Série de 5 tirs aux buts, ensuite tirs éliminatoires à égalité de tirs)

Pour les matchs en soirée, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps réglementaire. Il faut aussi tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

- S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps réglementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.
- Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue, l'(les) arbitre(s) font jouer une première période de 45 minutes, puis ils arrêtent la seconde période 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières.

A ce moment là, si le score est nul, il y a une séance de tirs au but avant l'extinction des lumières.

Si le score n'est pas nul, le match est terminé et l'(les) arbitre(s) inscrit (vent) le score sur la feuille de match.

Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre, peuvent participer à la séance de tirs au but.

ARBITRAGE

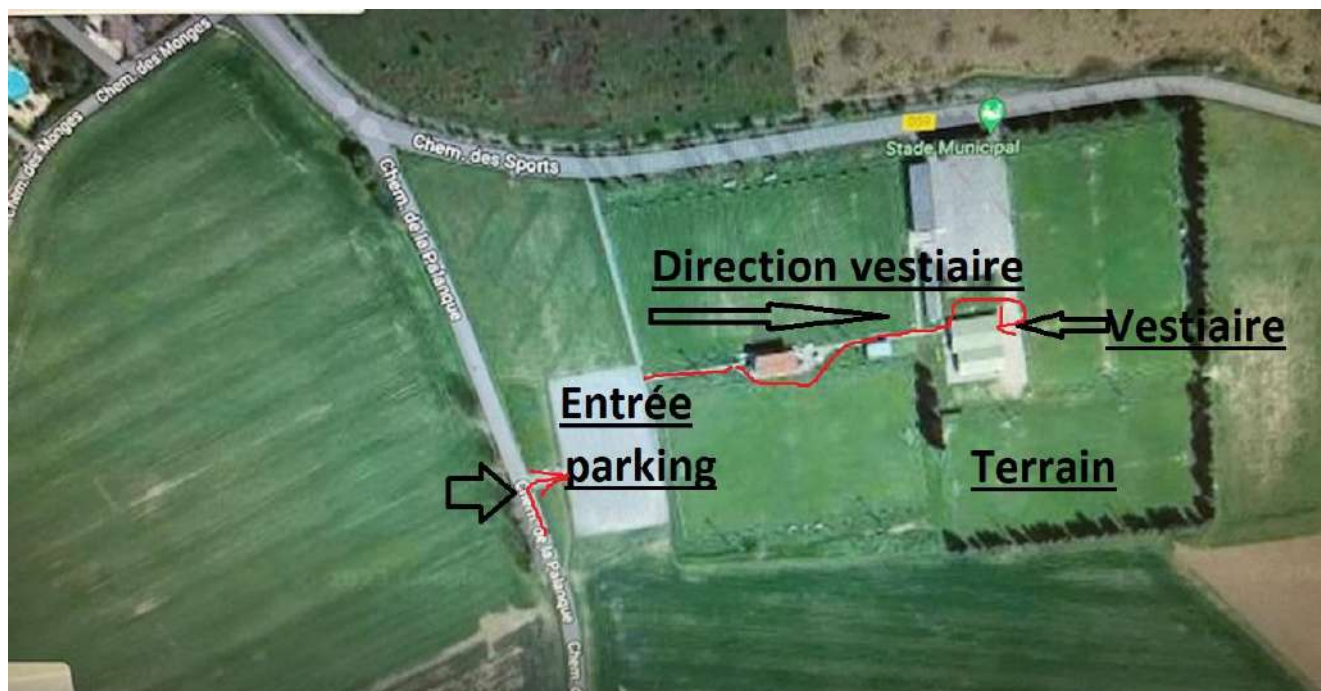
Le prochain cours d'arbitrage aura lieu le **mardi 24 Janvier**, à 19h.
Il est encore possible de les inscrire, mais dépêchez-vous.

NOUVEAU TERRAIN

A partir de la semaine prochaine, l'équipe " **SB SPORT FC** " change de nom et s'appelle dorénavant " **SB FC LAUNAGUET** ".

Leurs rencontres se dérouleront au stade municipal de Launaguet (terrain en herbe), le lundi, à 20h15.

L'entrée se fera par le chemin de la Palanque (voir photo ci-dessous).



INFORMATION FEUILLE DE MATCH

A compter de la **saison prochaine 2023/2024**, la commission a décidée de modifier les feuilles de matchs pour toutes ses compétitions. Il n'y aura plus de **feuille en double exemplaire** (feuilles auto-carbonées), qui seront remplacées par **une seule feuille**.

Pour info : l'envoi de celle-ci par les clubs après les rencontres, sera toujours à réaliser conformément au règlement en vigueur (**voir Art 11- B**)

Afin de tester et valider cette modification sur cette fin de saison, nous avons décidé de la mettre en place dès la semaine prochaine (S05) mais **UNIQUEMENT sur les rencontres de COUPE (Haute-garonne - Printemps & Occitane)**

(C'est pour cette raison que pour les clubs recevants, les FDM envoyées par courrier cette semaine ne comportent qu'un seul exemplaire).

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 5 DU 30/01/2023 AU 03/02/2023

Coupe de Printemps : Cadrage

ATHLETICO TOLOSA B SHADOCKS DE SEILH Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 8 aller

AS MATRA MISTRAL PL Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 05 DU 30/01/2023 AU 03/02/2023

Coupe de la HAUTE-GARONNE - Henri CRESPIEN : Cadrage

PASPORT	ASC CNES	Struxiano Synthé	Me 01/02 19h45
VIEILLES CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St	Me 01/02 19h45
USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me 01/02 20h00
AGATE FC	TOULOUSE SA	Barran Hb	Ve 03/02 19h45

Coupe de Printemps : Cadrage

ASCA	RCLSP	Beaupuy Hb	Me 01/02 20h15
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Seilh Synthé.	Ve 03/02 20h45
ASEAT	IO TEAM	M. Cerdan St	Lu 30/01 19h45

RATTRAPAGE

Coupe de la HAUTE-GARONNE - Henri CRESPIAN : Tour 1

MECAPROTEC FC	FC POTO (F7)	Muret Auriol Synthé	Lu	30/01	20h00
TOLOSA DUCKS	SB FC LAUNAGUET	Lardenne Synthé	Me	01/02	19h45
US AERO FOOT	FC BALEC	Stadium n°4 Synthé	Je	02/02	20h15

Division : Excellence – Journée 7 aller (remis du11/01)

AJ SAINT EXUPERY	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo St	Je	02/02	19h45
------------------	-------------------	------------	----	-------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (avancé du16/02)

ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagn. Baradels Sy.	Je	02/02	21h00
-------------	----------------	---------------------	----	-------	-------

Division : Honneur - Journée 4 aller (remis de S49)

ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest Hb	Lu	30/01	20h30
----------------	-------------	-----------------	----	-------	-------

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du19/01)

AS MATRA	MISTRAL PL	Argoulets St.	Je	02/02	19h45
-----------------	-------------------	----------------------	-----------	--------------	--------------

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division : Excellence - Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me	08/02	20h00
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu	06/02	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	ASC CNES	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve	10/02	19h45
ASEAT	PASPORT	Lardenne Synthé	Me	08/02	19h45

Exempt: AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour

AGATE FC	ATHLETICO TOLOSA A	Argoulets St	Je	09/02	19h45
O. TOULOUSE	DYNAMO FC	M. Cerdan St	Lu	06/02	19h45
FORZA VIOLA FC	SHADOCKS DE SEILH	Stadium n°4 Synthé	Je	09/02	20h15
TOULOUSE SA	ALTRAN FOOT	Blagn. Baradels Sy.	Je	09/02	21h00

Exempt: US AERO FOOT

Division : Honneur - Journée 10 retour

NIMBA OT	MISTRAL PL	Barran Hb.	Ve	10/02	19h45
SAINT ALBAN	FC BALEC	St Alban Faure Hb	Lu	06/02	20h30
GRINTA US	AS MATRA	Baziège Hb	Lu	06/02	20h30
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	Castelginest Hb	Lu	06/02	20h30

Exempt: TOLOSA DUCKS

Division : Promotion - Journée 10 retour

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu	06/02	20h15
SOPRA STERIA FOOT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St	Je	09/02	19h45
RCLSP	AS EVOTEC	Roques Hb	Lu	06/02	20h30
NEW TEAM	AS DRT	Sordelo St	Me	08/02	19h45

Exempt: INTERNAT FC

SEMAINE 07 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

ATTENTION : matchs remis remplacés par Coupe Occitane

Division : Excellence - Journée 11 retour

PASPORT	FC POTO	Struxiano Synthé	Me 15/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	A définir		
MECAPROTEC FC	ASC CNES	Remis		
FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	Remis		

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Argoulets St	Je 16/02	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Remis		
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve 17/02	20h45
DYNAMO FC	US AERO FOOT	Barran Hb	Ve 17/02	19h45

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Honneur - Journée 11 retour

MISTRAL PL	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 13/02	20h30
ASFP LUSITANOS	GRINTA US	Castelginest Hb	Lu 13/02	20h30
AS MATRA	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 15/02	19h45
FC BALEC	TOLOSA DUCKS	Remis		

Exempt : IO TEAM

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy Hb	Me 15/02	20h15
AS DRT	RCLSP	Remis		
AS EVOTEC	SB FC LAUNAGUET	Remis		
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	Remis		

Exempt : NEW TEAM

Coupe Occitane: 1/4 de Finale

ALTRAN FOOT	ASEAT	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/02	21h00
USEMA COLOMIERS	TOLOSA DUCKS	Capitany Synthé	Me 15/02	20h00
MECAPROTEC FC	INTERNAT FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/02	20h00
SB FC LAUNAGUET	RCLSP	Launaguet Hb	Lu 13/02	20h15

COMMUNIQUE PASPORT

AVANT PREMIERE DOCUMENTAIRE " AMATEURS " AU CINEMA LE LUNDI 6
FEVRIER à 20H

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'avant-première du film " **AMATEURS** " au
Cinéma UTOPIA de Borderouge.

La séance sera précédée d'une présentation du tournage par l'équipe du film.

Vous trouverez le lien de la billetterie avec un tarif unique de 5 euros :

<https://www.helloasso.com/associations/association-pasport/evenements/avant-premiere-du-film-amateurs>

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir le 6 février et de partager les valeurs de la FSGT.

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



31 Janvier 2023

N°22

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

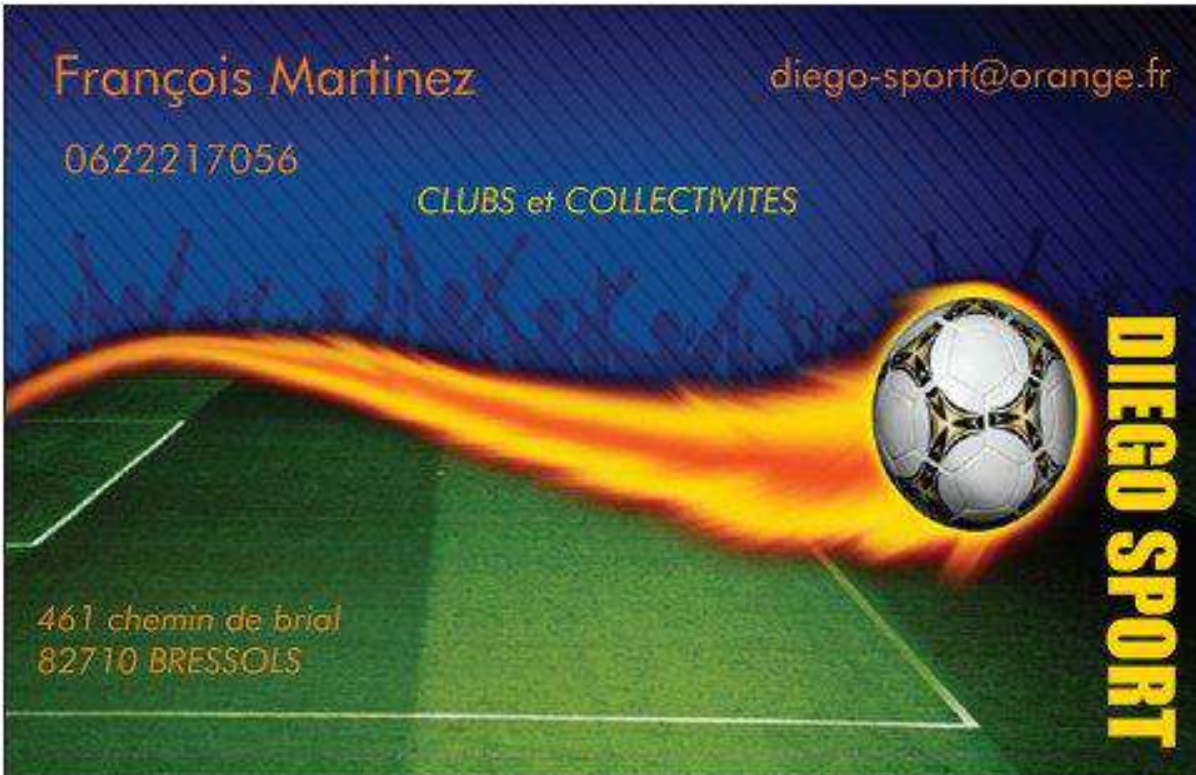
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 4,
- Sportivité Semaine 4,
- Arbitrage,
- Suiivi amendes clubs,
- Nouveau terrain (dernier rappel),
- Information feuille de match (rappel),
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 6 à 8,
- Communiqué Passport,
- Photo Coupe Auguste Delaune,
- Permanence Commission Foot.



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 30 Janvier 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

PENSE BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **39.70 €**

Jeune avec assurance (né en 2005 à 2009) : **33.20 €**

Voir ci-dessous la liste des **documents à fournir à la commission** pour toute demande de licences :

Dossier complet pour une nouvelle licence = Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + Carton blanc avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton + **Paiement chèque ou virement bancaire (joindre avis de virement)**

Dossier complet pour un renouvellement licence = Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + **Paiement chèque ou virement bancaire (joindre avis de virement)**

La qualification des joueurs est immédiate, à la seule condition que le dossier fourni à la commission soit COMPLET (suivant documents demandés ci-dessus). La date de réception du dossier prise en compte est celle du cachet de la poste si envoi postal, ou celle du dépôt à la commission.

Pour tout dossier INCOMPLET, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié.

Rectificatif : Les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi après-midi entre 15h30 et 19h30**, jours et heures de présence des membres de la commission football.

En dehors de ce jour et de ces heures, vos dossiers seront à déposer auprès de l'accueil du comité en respectant les horaires d'ouverture.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que **vos joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

⑤ **LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑦ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la **Coupe Haute-Garonne**, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la **Coupe de Printemps** et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le **Championnat**.

⑧ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑩ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

1 1 QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

1 2 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

1 3 REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

1 4 EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)				20/03
USEMA COLOMIERS	30/01(1)	30/01 (1)	31/01 (1)	30/01 (1)	13/03
AS EVOTEC	28/11 (4)	28/11 (4)	03/01 (4)	03/01 (4)	16/01
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	06/02 (3)				20/03

AGATE FC	21/11 (1)	28/11 (1)	23/01 (1)	23/01 (1)	09/01
	30/01(1)				13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)				20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)	26/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (1)				06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)				06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
FC POTO	06/02 (1)				20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)				06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
	03/01 (1)	04/01 (1)	04/01 (1)	09/01 (1)	13/02
AJ SAINT EXUPERY	06/02 (2)				20/03
SOPRA STERIA FOOT	23/01 (2)	30/01 (2)			06/03
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (2)				20/03

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	


SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 04 DU 23/01/2023 AU 28/01/2023

Division Excellence : Journée 9 aller

ASC CNES	2	-	3	FC POTO	
MECAPROTEC FC	2	-	6	FC CANTOU'LOUSAIN	
PASPORT		Remis		AJ SAINT EXUPERY	
ASEAT	1	-	2	USEMA COLOMIERS	

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Division Promotion Excellence : Journée 9 aller

ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	DYNAMO FC	
O. TOULOUSE	1	-	11	TOULOUSE SA	
AGATE FC	1	-	3	ALTRAN FOOT	
US AERO FOOT	2	-	5	FORZA VIOLA FC	

Exempt : SHADOCKS DE SEILH

Division Honneur : Journée 9 aller

ASFP LUSITANOS		Remis		AS MATRA	
IO TEAM	3	-	2	NIMBA OT	
GRINTA US		Remis		FC BALEC	
TOLOSA DUCKS	2	-	2	SAINT ALBAN	

Exempt : MISTRAL PL








Division Promotion : Journée 8 aller

ASCA		Remis		LES VIEILLES CANAILLES	
SOPRA STERIA FOOT	3	-	0	NEW TEAM	F
SB FC LAUNAGUET	2	-	3	AS DRT	
INTERNAT FC		Remis		RCLSP	

Exempt : AS EVOTEC

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} de Finale

ASCO RUEIL (92)	1	-	1	FC CANTOU'LOUSAIN	
Tirs au but	3	-	2		

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 03 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 4

CINQ sorties temporaires et **SIX** avertissements et **DEUX** pour **10** rencontres arbitrées.

ARBITRAGE

Le prochain cours d'arbitrage aura lieu le **mardi 7 Février**, à 19h.
Dernière possibilité d'inscrire des candidats, mais dépêchez-vous.

SUIVI AMENDES CLUBS

Comme convenu lors de l'assemblée générale extraordinaire, **un suivi des amendes clubs depuis le début de cette saison** vous est joint avec l'envoi de ce bulletin.
Attention le règlement total de ces amendes (celles envoyées + celles à venir) ne sera à effectuer **qu'au terme de cette saison** et ce avant le jour de l'assemblée générale prévue normalement le 22 juin 2023

INFORMATION FEUILLE DE MATCH (RAPPEL)

A compter de la **saison prochaine 2023/2024**, la commission a décidée de modifier les feuilles de matchs pour toutes ses compétitions. Il n'y aura plus de **feuille en double exemplaire** (feuilles auto-carbonées), qui seront remplacées par **une seule feuille**.

Pour info : l'envoi de celle-ci par les clubs après les rencontres, sera toujours à réaliser conformément au règlement en vigueur (**voir Art 11- B**)

Afin de tester et valider cette modification sur cette fin de saison, nous avons décidé de la mettre en place dès la semaine prochaine (S05) mais **UNIQUEMENT sur les rencontres de COUPE (Haute-garonne - Printemps & Occitane)**

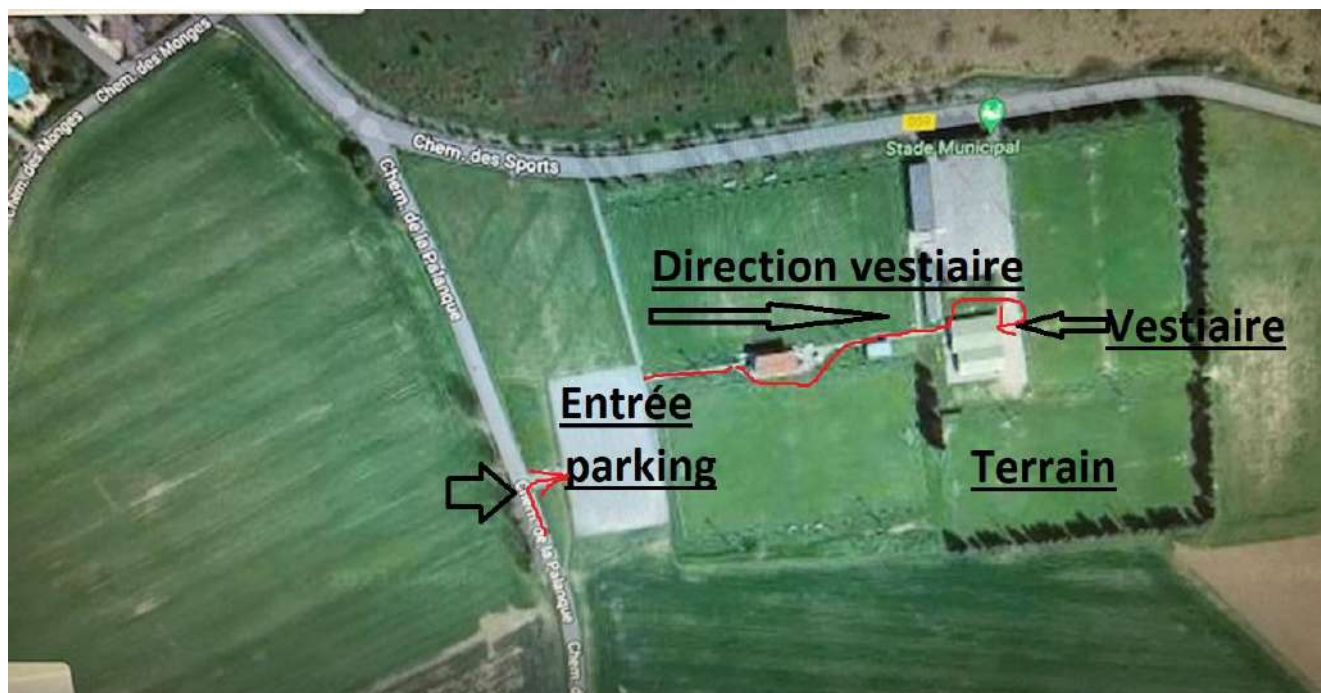
(C'est pour cette raison que pour les clubs recevants, les feuilles de match envoyées pour ces rencontres ne comportent qu'un seul exemplaire).

NOUVEAU TERRAIN (RAPPEL)

L'équipe " **SB SPORT FC** " change de nom et s'appelle dorénavant " **SB FC LAUNAGUET** ".

Leurs rencontres se dérouleront au stade municipal de Launaguet (terrain en herbe), le lundi, à 20h15.

L'entrée se fera par le chemin de la Palanque (voir photo ci-dessous).



RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (à rejouer du 19/01)

FORZA VIOLA FC

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division : Excellence - Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me	08/02	20h00
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu	06/02	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	ASC CNES	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve	10/02	19h45
ASEAT	PASPORT	Lardenne Synthé	Me	08/02	19h45

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour

AGATE FC	ATHLETICO TOLOSA A	Argoulets St	Je	09/02	19h45
O. TOULOUSE	DYNAMO FC	M. Cerdan St	Lu	06/02	19h45
FORZA VIOLA FC	SHADOCKS DE SEILH	Stadium n°4 Synthé	Je	09/02	20h15
TOULOUSE SA	ALTRAN FOOT	Blagn. Baradels Sy.	Je	09/02	21h00

Exempt : US AERO FOOT

Division : Honneur - Journée 10 retour

NIMBA OT	MISTRAL PL	Barran Hb	Ve	10/02	19h45
SAINT ALBAN	FC BALEC	St Alban Faure Hb	Lu	06/02	20h30
GRINTA US	AS MATRA	Baziège Hb	Lu	06/02	20h30
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	Castelginest Hb	Lu	06/02	20h30

Exempt : TOLOSA DUCKS

Division : Promotion - Journée 10 retour

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu	06/02	20h15
SOPRA STERIA FOOT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St	Je	09/02	19h45
RCLSP	AS EVOTEC	Roques Hb	Lu	06/02	20h30
NEW TEAM	AS DRT	Sordelo St	Me	08/02	19h45

Exempt : INTERNAT FC

SEMAINE 07 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

ATTENTION : matchs remis remplacés par Coupe Occitane

Division : Excellence - Journée 11 retour

PASPORT	FC POTO	Struxiano Synthé	Me	15/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	A définir			
MECAPROTEC FC	ASC CNES	Remis			
FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	Remis			

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Argoulets St	Je	16/02	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	(joué S05)			
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve	17/02	20h45
DYNAMO FC	US AERO FOOT	Barran Hb	Ve	17/02	19h45

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Honneur - Journée 11 retour

MISTRAL PL	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 13/02	20h30
ASFP LUSITANOS	GRINTA US	Castelginest Hb	Lu 13/02	20h30
AS MATRA	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 15/02	19h45
FC BALEC	TOLOSA DUCKS	Remis		

Exempt : IO TEAM**Division : Promotion - Journée 11 retour**

ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy Hb	Me 15/02	20h15
AS DRT	RCLSP	Remis		
AS EVOTEC	SB FC LAUNAGUET	Remis		
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	Remis		

Exempt : NEW TEAM**Coupe Occitane: 1/4 de Finale**

ALTRAN FOOT	ASEAT	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/02	21h00
USEMA COLOMIERS	TOLOSA DUCKS	Capitany Synthé	Me 15/02	20h00
MECAPROTEC FC	INTERNAT FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/02	20h00
SB FC LAUNAGUET	RCLSP	Launaguet Hb	Lu 13/02	20h15

RATTRAPAGE**Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (à rejouer du 19/01)**

FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 16/02	20h15
-----------------------	--------------------	---------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023**RATTRAPAGE****Coupe de Printemps - Cadrage (remis du 01/02)**

ASCA	RCLSP	Beaupuy Hb	Me 22/02	20h15
------	-------	------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT	ASC CNES	A définir		
---------	----------	------------------	--	--

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO	ASEAT	Lardenne Synthé	Ve 24/02	20h00
---------	-------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 22/02	19h45
--------------------	-------------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS SEILH	TOULOUSE SA	Seilh Synthé	Ve 24/02	20h45
----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC	DYNAMO FC	Barran Hb	Ve 24/02	19h45
----------	-----------	-----------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT	TOLOSA DUCKS	Sordelo St	Je 23/02	19h45
----------	--------------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

MISTRAL PL	FC BALEC	Sordelo St	Me 22/02 19h45
SAINT ALBAN	IO TEAM	St Alban Faure Hb	Lu 20/02 20h30

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

ASFP LUSITANOS	AS MATRA	Castelginest Hb	Lu 20/02 20h30
----------------	----------	-----------------	----------------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 20/02 20h15
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	A définir	

COMMUNIQUE PASPORT

AVANT PREMIERE DOCUMENTAIRE " AMATEURS " AU CINEMA LE LUNDI 6
FEVRIER à 20H

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'avant-première du film " **AMATEURS** " au **Cinéma UTOPIA de Borderouge**.

La séance sera précédée d'une présentation du tournage par l'équipe du film.

Vous trouverez le lien de la billetterie avec un tarif unique de 5 euros :

<https://www.helloasso.com/associations/association-pasport/evenements/avant-premiere-du-film-amateurs>

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir le 6 février et de partager les valeurs de la FSGT.

PHOTO COUPE AUGUSTE DELAUNE

FC CANTOU'LOUSAIN près de l'exploit.



PERMANENCE COMMISSION FOOT

La semaine prochaine, la permanence de la commission Foot aura lieu le **MARDI 7 FEVRIER**, de 15h à 20h (il n'y aura personne le lundi).

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



***L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser***

07 Février 2023

N°23

SOMMAIRE

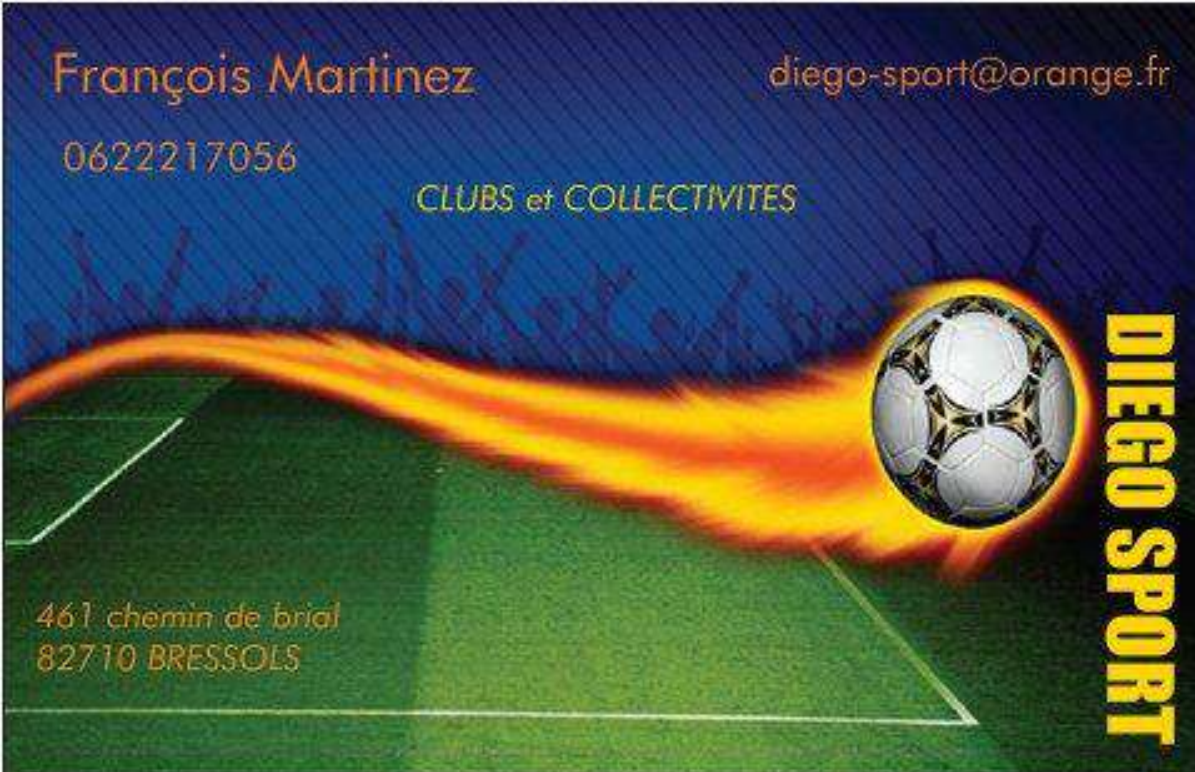
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 5,
- Sportivité Semaine 5,
- Demande report de match,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litige,
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 7 à 9,



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 7 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de transformation.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

⚡ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

⑩ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶ ❶ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)				20/03
AS EVOTEC	28/11 (4)	28/11 (4)	03/01 (4)	03/01 (4)	16/01
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	21/11 (1)	28/11 (1)	23/01 (1)	23/01 (1)	09/01
	30/01(1)				13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)				20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)	26/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)				06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)				06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)				20/03
FC POTO	06/02 (1)				20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)				06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
	03/01 (1)	04/01 (1)	04/01 (1)	09/01 (1)	13/02
AJ SAINT EXUPERY	06/02 (2)	07/02 (2)	07/02 (2)	07/02 (2)	20/03
SOPRA STERIA FOOT	23/01 (2)	30/01 (2)			06/03
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (3)				20/03

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 05 DU 30/01/2023 AU 03/02/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

PASPORT	1	-	1	ASC CNES	
Tirs au but	5	-	3		
VIEILLES CANAILLES	3	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
USEMA COLOMIERS	1	-	1	FC POTO	
Tirs au but	14	-	15		
AGATE FC	2	-	2	TOULOUSE SA	
Tirs au but	2	-	1		

Coupe de Printemps : Cadrage

ASCA		Remis		RCLSP	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
ASEAT	4	-	1	IO TEAM	

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour

MECAPROTEC FC	3	-	0	FC POTO (F7)	F
TOLOSA DUCKS	3	-	9	SB FC LAUNAGUET	
US AERO FOOT	4	-	0	FC BALEC	

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 11/01/23)

AJ SAINT EXUPERY	1	-	1	FC CANTOU'LOUSAIN	
------------------	---	---	---	-------------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (avancé du 16/02/23)








ALTRAN FOOT	1	-	0	FORZA VIOLA FC	
-------------	---	---	---	----------------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis semaine 49)

ASFP LUSITANOS	1	-	1	SAINT ALBAN	
----------------	---	---	---	-------------	--

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 19/01/23)

AS MATRA	9	-	3	MISTRAL P.L.	
----------	---	---	---	--------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 04 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 5

QUATRE sorties temporaires et **SEPT** avertissements pour **14** rencontres arbitrées.

DEMANDE REPORT DE MATCH

Vous avez pu vous rendre compte, si vous lisez le bulletin, que dans la partie « pense-bête », que nous avons modifié la date de demande de report de match. En effet, étant donné que le bulletin vous arrive plus tard depuis cette saison, nous avons jugé adéquat de retarder cette date. Vous devez donc dorénavant faire votre demande de report avant le lundi midi, suivant la date de première parution dans le bulletin.

SANCTIONS

Rencontre VIEILLES CANAILLES / SOPRA STERIA FOOT du 01/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin - Cadrage :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

MERLE Florian, licence n°858158, (VIEILLES CANAILLES)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 13/02/2023.

Rencontre AGATE FC / TOULOUSE SA du 03/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin - Cadrage :

Pour " *ANTI-JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/09/22 (**ART 32 - §B - f**),

RASOLOFO Kenny, licence n°556774221, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 13/02/2023.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SB SPORT FC / INTERNAT FC du 12/12/2022 - Promotion - Journée 4 aller :

Suite à la réception et à la lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes dûment convoqués, la sous commission, en application du règlement (**Art 32 - §I - a**), décide :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* " - AVERTISSEMENT -,
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre
Ce qui entraîne - EXCLUSION -, puis
Pour " *MENACES ENVERS L'ARBITRE* " - RAPPORT DE L'ARBITRE -

MINA Mehdi, licence n°55600189, (SB SPORT FC)
- Huit (8) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 19/12/2022.
Le joueur ayant déjà purgé 4 matchs fermes (l'automatique le 19/12/22 + 3 autres matchs les 18/01/23 - 23/01/23 & 01/02/23), reste Quatre (4) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 06/02/2023.

De plus, la commission confirme la décision prise en première instance:
- Match perdu par pénalité à SB SPORT FC, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. INTERNAT FC marque 4 (quatre) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

LITIGE

Rencontre TOLOSA DUCKS / SB FC LAUNAGUET du 01/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Conformément à l'article **19-§-A** du règlement intérieur, la réclamation n'ayant pas été confirmée par lettre et n'ayant pas été appuyée d'un « droit » de réclamation du montant de 16 €, la réclamation est déclarée irrecevable.

FORFAIT GENERAL

L'équipe de **NEW TEAM** déclare **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison. Pour cette Poule Promotion, nous allons essayer de voir s'il est possible de modifier le calendrier des matchs retour déjà envoyé.

En attendant, vous en tenir strictement au calendrier noté sur le bulletin.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

Division : Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA B AJ SAINT EXUPERY

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

Division : Excellence - Journée 4 aller

PASPORT ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 7 aller

MISTRAL PL FC BALEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 11 retour

VIEILLES CANAILLES INTERNAT FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage
ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo
SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe
MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse
RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade
SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda
SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 07 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

ATTENTION : matchs remis remplacés par Coupe Occitane

Division : Excellence - Journée 11 retour

PASPORT	FC POTO	Struxiano Synthé	Me 15/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 15/02	19h45
MECAPROTEC FC	ASC CNES	Remis		
FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	Remis		

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Argoulets St	Je 16/02	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	(joué S05)		
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve 17/02	20h45
DYNAMO FC	US AERO FOOT	Barran Hb	Ve 17/02	19h45

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Honneur - Journée 11 retour

MISTRAL PL	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 13/02	20h30
ASFP LUSITANOS	GRINTA US	Castelginest Hb	Lu 13/02	20h30
AS MATRA	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 15/02	19h45
FC BALEC	TOLOSA DUCKS	Remis		

Exempt : IO TEAM

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy Hb	Me 15/02	20h15
AS DRT	RCLSP	Remis		
AS EVOTEC	SB FC LAUNAGUET	Remis		
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	Remis		

Coupe Occitane: 1/4 de Finale

ALTRAN FOOT	ASEAT	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/02	21h00
USEMA COLOMIERS	TOLOSA DUCKS	Capitany Synthé	Me 15/02	20h00
MECAPROTEC FC	INTERNAT FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/02	20h00
SB FC LAUNAGUET	RCLSP	Launaguet Hb	Lu 13/02	20h15

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (à rejouer du 19/01)

FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 16/02	20h15
----------------	-------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps - Cadrage (remis du 01/02)

ASCA RCLSP Beaupuy Hb Me 22/02 20h15

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT ASC CNES Struxiano Synthé Me 22/02 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO ASEAT Lardenne Synthé Ve 24/02 20h00

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 22/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS SEILH TOULOUSE SA Seilh Synthé Ve 24/02 20h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC DYNAMO FC Barran Hb Ve 24/02 19h45

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT TOLOSA DUCKS Sordelo St Je 23/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

MISTRAL PL FC BALEC Sordelo Hb Me 22/02 19h45

SAINT ALBAN IO TEAM St Alban Faure Hb Lu 20/02 20h30

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

ASFP LUSITANOS AS MATRA Castelginest Hb Lu 20/02 20h30

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 20/02 20h15

VIEILLES CANAILLES INTERNAT FC M. Cerdan St Lu 20/02 19h45

SEMAINE 09 DU 27/02/2023 AU 03/03/2023

(VACANCES SCOLAIRES => PAS D'AUTRES RENCONTRES PREVUES DURANT CETTE SEMAINE)

Match de Présélection :

SELECTION FSGT 31 EQUIPE à DEFINIR Lardenne Synthé Me 01/03 19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



***L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser***

15 Février 2023

N°24

SOMMAIRE

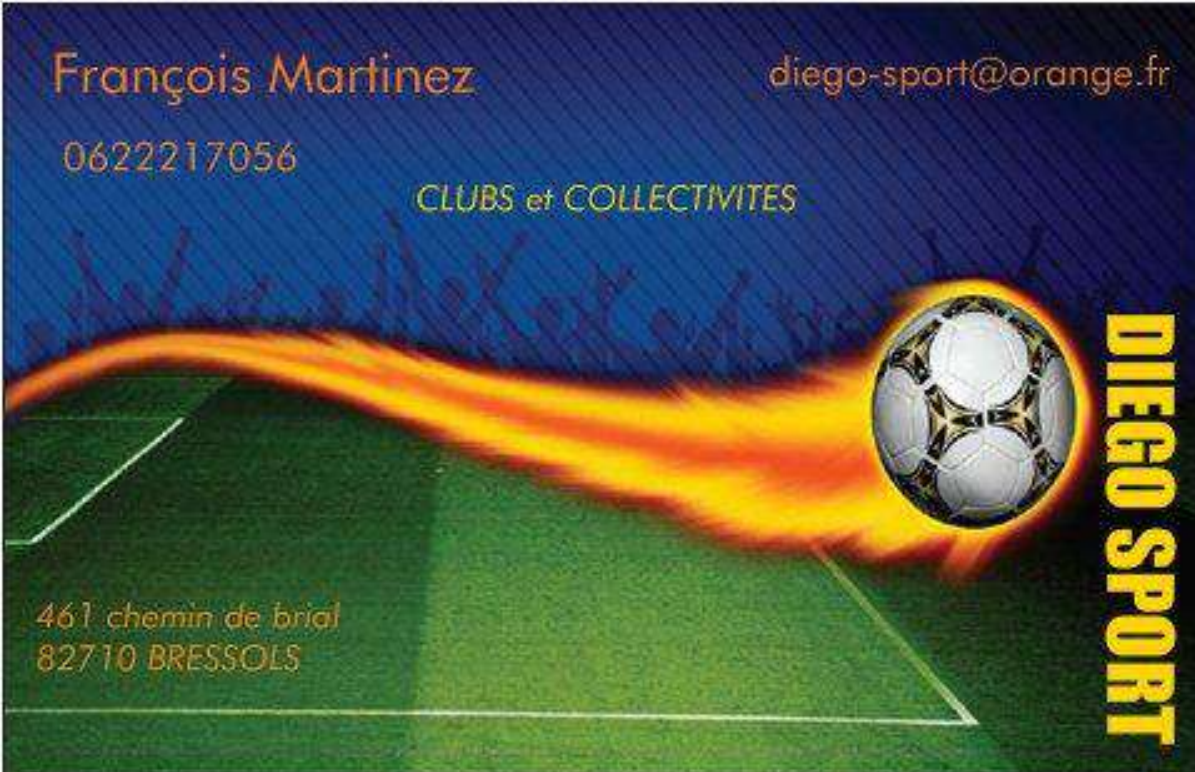
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 6,
- Sportivité Semaine 6,
- Demande report de match (rappel),
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litige (rappel),
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 8 à 10.



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

⚡ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

⑩ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶ ❶ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)				20/03
AS EVOTEC	28/11 (4)	28/11 (4)	03/01 (4)	03/01 (4)	16/01
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	21/11 (1)	28/11 (1)	23/01 (1)	23/01 (1)	09/01
	30/01(1)	08/02 (1)			13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)				20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	08/02 (2)			06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)				06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)				20/03
FC POTO	06/02 (1)				20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)				06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
SOPRA STERIA FOOT	23/01 (2)	30/01 (2)	13/02 (2)	13/02 (2)	06/03
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (3)	13/02 (3)			20/03

INFO : Les clubs ci-dessous sont priés de **retirer avant le 27/02/2023** leurs licences validées par la commission depuis un certain temps, faute de quoi les joueurs concernés **seront disqualifiés** :

FC BALEC (1), AS DRT (2), AS EVOTEC (4), RCLSP (1) & O. TOULOUSE (3)

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division Excellence : Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	3	-	0	FC POTO
MECAPROTEC FC	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA B
FC CANTOU'LOUSAIN	9	-	0	ASC CNES
ASEAT	1	-	6	PASPORT

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division Promotion Excellence : Journée 10 retour

AGATE FC	1	-	0	ATHLETICO TOLOSA A
O. TOULOUSE	0	-	3	DYNAMO FC
FORZA VIOLA FC	3	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH
TOULOUSE SA	3	-	2	ALTRAN FOOT

Exempt : US AERO FOOT

Division Honneur : Journée 10 retour








NIMBA OT		<i>remis</i>		MISTRAL PL	
SAINT ALBAN	3	-	0	FC BALEC	
GRINTA US	1	-	1	AS MATRA	
IO TEAM	1	-	2	ASFP LUSITANOS	

Exempt : TOLOSA DUCKS

Division Promotion : Journée 10 retour

SB LAUNAGUET FC	0	-	0	ASCA	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	4	LES VIEILLES CANAILLES	
RCLSP	4	-	0	AS EVOTEC	

Exempts : INTERNAT FC, AS DRT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 05 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

QUATRE sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **QUATRE** exclusions définitives (dont une pour deux cartons) pour **15** rencontres arbitrées.

DEMANDE REPORT DE MATCH (RAPPEL)

Vous avez pu vous rendre compte, si vous lisez le bulletin, que dans la partie « pense-bête », que nous avons modifié la date de demande de report de match. En effet, étant donné que le bulletin vous arrive plus tard depuis cette saison, nous avons jugé adéquat de retarder cette date. Vous devez donc dorénavant faire votre demande de report avant le **lundi midi, suivant la date de première parution** dans le bulletin.

SANCTIONS

Rencontre MECAPROTEC FC / ATHLETICO TOLOSA B du 06/02/2023 - Excellence - Journée 10 retour :

Pour " **ANTI JEU** "

- **AVERTISSEMENT** -, puis

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la même rencontre (**ART 32 - §B - e**),

Ce qui entraîne

- **EXCLUSION** -

BOURGAILH Pierre, licence n°871387, (MECAPROTEC FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §K - b**), décide :

Pour "**TACLE VIOLENT PAR DERRIERE**" - **EXCLUSION** -

BORREDA Vincent, licence n°816012, (ATHLETICO TOLOSA B)

- **HUIT (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 13/02/2023.**

Rencontre FORZA VIOLA FC / SHADOCKS DE SEILH du 09/02/2023 - Promotion excellence - Journée 10 retour :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/11/22 (ART 32 - §B - f),**

COSTAMAGNA Frédéric, licence n°683767, (SHADOCKS DE SEILH)

- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 20/02/2023.**

Rencontre TOULOUSE SA / ALTRAN FOOT du 09/02/2023 - Promotion excellence - Journée 10 retour :

Pour "**TACLE IRREGULIER**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/01/23 (ART 32 - §B - f),**

DUCHEMAN Junio Dan, licence n°826064, (TOULOUSE SA)

- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 20/02/2023.**

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/10/22 (ART 32 - §B - f),**

RAMIANDRISOA Rado, **Capitaine**, licence n°55620486, (TOULOUSE SA)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme à compter du 20/02/2023.**

Pour "**TACLE VIOLENT AVEC BLESSURE**" - **EXCLUSION** -

RASOLOFO Hasina, licence n°401594, (TOULOUSE SA)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

Rencontre SB LAUNAGUET FC / ASCA du 6/02/2023 - Promotion - Journée 10 retour :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**" - **EXCLUSION** -

COURSEMANT Hugo, licence n°900475, (SB LAUNAGUET FC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

SANCTION EN RETARD

Rencontre PASPORT / USEMA COLOMIERS du 18/01/2023 – Excellence - Journée 8 aller :

Suite à la réception et à la lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes dûment convoqués, la sous commission, en application du règlement (**Art 32 - §M - a**), décide :

Pour " *COUP VOLONTAIRE A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE* "

- EXCLUSION -

SERE Alexandre, licence n°324830 , (USEMA COLOMIERS)

- **CINQ (5) matchs de suspension ferme + SIX (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 23/01/2023.**

Le joueur ayant déjà purgé 3 matchs fermes (l'automatique le 25/01/23 + 2 autres matchs les 01/02/23 & 08/02/23), reste Deux (2) matchs de suspension ferme + Six (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 13/02/2023.

De plus, la commission confirme la sanction prise à l'encontre du joueur **MONINHAS Maxime**, licence n°55625592 (PASPORT FC) et déjà parue au Bulletin n° 21.

LITIGE (RAPPEL)

Rencontre TOLOSA DUCKS / SB LAUNAGUET FC du 01/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Toutes les réclamations formulées par TOLOSA DUCKS concernant cette rencontre et celle du 24/11/22 contre FC BALEC sont irrecevables. **Ces dossiers sont donc clos.**

Il n'y aura plus d'échange entre le club et la commission concernant ces rencontres.

FORFAIT GENERAL

L'équipe de **NEW TEAM** ayant déclaré **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison, nous allons organiser pour cette poule Promotion, des rencontres entre les exempts.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

Division : Honneur - Journée 7 aller
SAINT ALBAN IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps - Cadrage (remis du 01/02)

ASCA	RCLSP	Beaupuy Hb	Me 22/02	20h15
------	-------	------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT	ASC CNES	Struxiano Synthé	Me 22/02	19h45
---------	----------	------------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO	ASEAT	Lardenne Synthé	Ve 24/02	20h00
---------	-------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 22/02	19h45
--------------------	-------------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS SEILH	TOULOUSE SA	Seilh Synthé	Ve 24/02	20h45
----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC	DYNAMO FC	Barran Hb	Ve 24/02	19h45
----------	-----------	-----------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT	TOLOSA DUCKS	Sordelo St	Je 23/02	19h45
----------	--------------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

MISTRAL PL	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 22/02 19h45
SAINT ALBAN	IO TEAM	Remis	

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

ASFP LUSITANOS	AS MATRA	Castelginest Hb	Me 22/02 20h30
-----------------------	-----------------	------------------------	-----------------------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC	SB LAUNAGUET FC	Launaguet Hb	Lu 20/02 20h15
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	M. Cerdan St	Lu 20/02 19h45

SEMAINE 09 DU 27/02/2023 AU 03/03/2023

(VACANCES SCOLAIRES => PAS D'AUTRES RENCONTRES PREVUES DURANT CETTE SEMAINE)

Match de Présélection :

SELECTION FSGT 31	EQUIPE à DEFINIR	Barran Hb	Ma 28/02 19h45
-------------------	------------------	-----------	----------------

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane: 1/2 Finale

ALTRAN FOOT ou ASEAT	MECAPROTEC FC	A définir	
USEMA COLOMIERS	RCLSP	Capitany Synthé	Me 08/03 20h00

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT *	PASPORT	Blagn. Baradels Sy.	Je 09/03 21h00
INTERNAT FC	AS MATRA	Fenouillet Hb	Lu 06/03 20h00
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis	
AS DRT	ASFP LUSITANOS	A définir	
FC POTO	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Ve 10/03 20h00
LES VIEIL. CANAILLES	AGATE FC	A définir	
US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 09/03 20h15
SB LAUNAGUET FC	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 06/03 20h15

* : Si **ALTRAN FOOT** éliminé en Coupe Occitane, sinon match remis

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

MISTRAL PL	US GRINTA	Baziège Hb	Lu 06/03 20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	BOCAAZDA (F7)	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/03 19h45
O. TOULOUSE	FC POTO (F7)	A définir	
SHADOCKS DE SEILH	BELL.BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 10/03 20h45
ASCA * ou RCLSP	ASEAT *	Beaupuy Hb	Me 09/03 20h15
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	A définir	
TOLOSA DUCKS	AS CNRS (F7)	Blagn. Baradels Sy.	Ma 07/03 20h45
SAINT ALBAN	Qualifié (NEW TEAM Forfait général)		

* : Si **ASCA** vainqueur en cadrage Coupe de Printemps et **ASEAT** éliminé en Coupe Occitane, sinon match remis

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN	IO TEAM	ST Alban Faure Hb	Lu 06/03 20h30
-------------	---------	-------------------	----------------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

21 Février 2023

N°25

SOMMAIRE

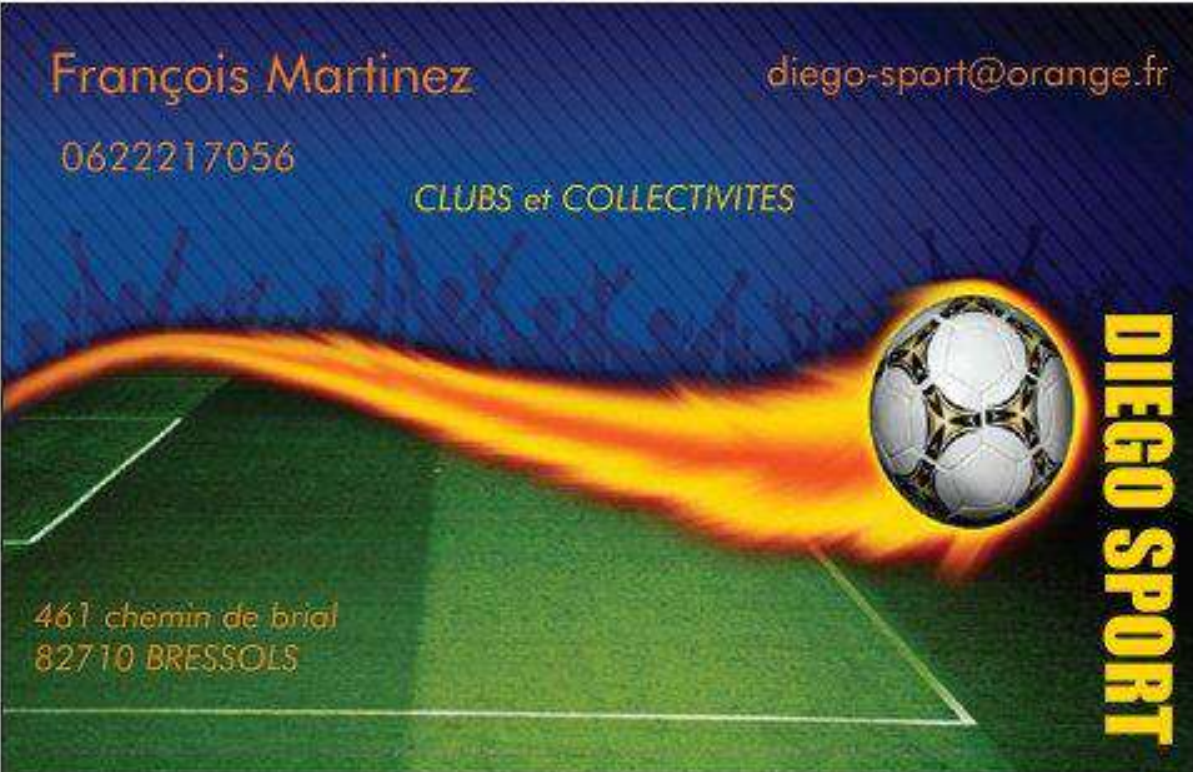


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 7,
- Sportivité Semaine 7,
- Rectificatif résultat,
- Trésorerie,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatif sanction,
- Forfait général (rappel),
- Récompenses saison 21-22,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 9 à 11.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

 **Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match** :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑩ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être

en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)	20/02 (2)			20/03
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)			20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)	20/02 (1)			06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02

TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (3)	13/02 (3)	20/02 (3)	20/02 (3)	20/03

INFO : Les **cartons licences** ainsi que les **licences tamponnées et validées** par la commission et **non retirés à ce jour**, vous ont été envoyés par courrier avec la feuille de match de coupe à venir pour les clubs concernés ou par courrier seul pour les autres. Cela concerne les clubs suivants :

Cartons licences : AS DRT (2), INTERNAT FC (3), IO TEAM (2), MECAPROTEC FC (2), NIMBAT OT (3), FC POTO (1) & RCLSP (1)

Licences tamponnées et validées par commission : FC BALEC (1), AS DRT (2) et RCLSP (1).

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 07 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

Division Excellence : Journée 11 retour

PASPORT	2	-	1	FC POTO
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	0	AJ SAINT EXUPERY
MECAPROTEC FC		Remis		ASC CNES
FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		USEMA COLOMIERS

Exempt : ASEAT**Division Promotion Excellence : Journée 11 retour**

ATHLETICO TOLOSA A		Remis		O. TOULOUSE
ALTRAN FOOT		Joué S05		FORZA VIOLA FC
LES SHADOCKS DE SEILH	3	-	2	AGATE FC
DYNAMO FC	0	-	4	US AERO FOOT

Exempt : TOULOUSE SA**Division Honneur : Journée 11 retour**

FC BALEC		Remis		TOLOSA DUCKS
MISTRAL PL	2	-	7	SAINT ALBAN
ASFP LUSITANOS	3	-	1	GRINTA US
AS MATRA	5		1	NIMBA OT

Exempt : IO TEAM**Division Promotion : Journée 11 retour**








ASCA	0	-	4	SOPRA STERIA FOOT
AS DRT		Remis		RCLSP
AS EVOTEC		Remis		SB LAUNAGUET FC
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		INTERNAT FC

Coupe Occitane : 1/4 de finale

ALTRAN FOOT	0	-	1	ASEAT
USEMA COLOMIERS	7	-	2	TOLOSA DUCKS
MECAPROTEC FC	3	-	1	INTERNAT FC
SB FC LAUNAGUET	2	-	3	RCLSP

RATRAPAGE**Division : Promotion Excellence: Journée 8 aller (remis du 19/01)**

FORZA VIOLA FC	3	-	0	TOULOUSE SA
----------------	---	---	---	-------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 06 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AGATE FC.

SPORTIVITE SEMAINE 7

SIX sorties temporaires, **ONZE** avertissements et **DEUX** exclusions définitives (dont une pour deux cartons) pour **13** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour :

O. TOULOUSE	0	-	3	DYNAMO FC	F
-------------	---	---	---	-----------	---

TRESORERIE

Le club **SAINT ALBAN** doit se mettre en conformité avec la trésorerie avant le 1^{er} Mars. Passé cette date, le club aura toute ses rencontres perdues jusqu'à régularisation.

SANCTIONS

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / AGATE FC du 17/02/2023 - Promotion excellence - Journée 11 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/02/23 (**ART 32 - §B - f**),

MAGOSSOU Yvon, licence n°681799, (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

ONDO BISSIELOU Alfred, licence n°814389, (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

Rencontre AS MATRA / NIMBA OT du 15/02/2023 - Honneur - Journée 11 retour :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre (**ART 32 - §B - g**),

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

DIAWARA Mamady, licence n°866903, (NIMBA OT)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Pour " *GESTE OBSCENE ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

DIABATE Oumar, Capitaine, licence n°809999, (NIMBA OT)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission

Rencontre ASFP LUSITANOS / GRINTA US du 13/02/2023 - Honneur - Journée 11 retour :

Pour " *TACLE DANGEREUX* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/12/22 (**ART 32 - §B - f**),

GONCALVES DA CRUZ José Fernando, licence n°822446, (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/22 (**ART 32 - §B - f**),

BELAICH Romain, licence n°163791, (GRINTA US)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SB LAUNAGUET FC / ASCA du 6/02/2023 - Promotion - Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §H - a**), décide :

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

COURSEURANT Hugo, licence n°900475, (SB LAUNAGUET FC)

- Quatre (4) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 13/02/2023.

Le joueur ayant déjà purgé l'automatique le 13/02/23, reste Trois (3) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 20/02/2023.

RECTIFICATIF SANCTION

Rencontre MECAPROTEC FC / ATHLETICO TOLOSA B du 06/02/2023 - Excellence - Journée 10 retour :

Suite à la réception de nouveaux éléments, après analyse de ceux-ci et relecture du rapport du joueur ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §F - d**), décide de modifier la sanction parue au bulletin n°24 par :

Pour " *TACLE VIOLENT* "

- **EXCLUSION** -

BORREDA Vincent, licence n°816012, (ATHLETICO TOLOSA B)

Quatre (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 15/02/2023, reste Trois (3) matchs de suspension ferme, à compter du 20/02/2023.

FORFAIT GENERAL (RAPPEL)

L'équipe de **NEW TEAM** ayant déclaré **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison, nous allons organiser pour cette poule Promotion, des rencontres entre les exempts, dénommées « Trophée des Promotions ».

RECOMPENSES SAISON 21-22

Les clubs suivants doivent venir chercher leurs récompenses de la saison passée à la Commission : US AERO FOOT, ALTRAN FOOT, FC CANTOUL'LOUSAIN, ASC CNES, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, MISTRAL P.L., NIMBA OT, FC POTO, SAINT ALBAN et TOULOUSE SA.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe occitane : 1/2Finale

ASEAT

MECAPROTEC FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute- Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT

PASPORT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

AS DRT

ASFP LUSITANOS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

VIEILLES CANAILLES

AGATE FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

O. TOULOUSE

FC POTO (F7)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ASCA ou RCLSP

ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC BALEC

ATHLETICO TOLOSA A

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaufuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 09 DU 27/02/2023 AU 03/03/2023

(VACANCES SCOLAIRES => PAS D'AUTRES RENCONTRES PREVUES DURANT CETTE SEMAINE)

Match de Présélection :

SELECTION FSGT 31 AS MATRA Barran Hb Ma 28/02 19h45

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane: 1/2 Finale

ASEAT	MECAPROTEC FC	Muret Auriol Synthé	Lu 06/03	20h00
USEMA COLOMIERS	RCLSP	Capitany Synthé	Me 08/03	20h00

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT	PASPORT	Blagn. Baradels Sy.	Je 09/03	21h00
INTERNAT FC	AS MATRA	Fenouillet Hb	Lu 06/03	20h00
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis		
AS DRT	ASFP LUSITANOS	R. Barran	Ma 07/03	19h45
FC POTO	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Ve 10/03	20h00
VIEILLES CANAILLES	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 08/03	19h45
US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 09/03	20h15
SB LAUNAGUET FC	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 06/03	20h15

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

MISTRAL PL	GRINTA US	Baziège Hb	Lu 06/03	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	BOCAAZDA (F7)	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/03	19h45
O. TOULOUSE	FC POTO (F7)	Lardenne Synthé	Me 08/03	19h45
SHADOCKS DE SEILH	BELL.BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 10/03	20h45
ASCA ou RCLSP	ASEAT	Remis		
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 09/03	19h45
TOLOSA DUCKS	AS CNRS (F7)	Blagn. Baradels Sy.	Ma 07/03	20h45
SAINT ALBAN	Qualifié (NEW TEAM Forfait général)			

RATTRAPAGE**Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)**

SAINT ALBAN	IO TEAM	St Alban Faure Hb	Lu 06/03	20h30
-------------	---------	-------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 18/01)

AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 08/03	20h15
------------------	-------------	-------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 11 DU 13/03/2023 AU 17/03/2023**Division : Excellence - Journée 12 retour**

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St.	Me 15/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Sordelo St.	Je 16/03	19h45
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé.	Ve 17/03	20h00
ASC CNES	ASEAT	M. Cerdan St.	Lu 13/03	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC**Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour**

ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/03	21h00
FORZA VIOLA FC	O. TOULOUSE	Stadium n°4 Synthé	Je 16/03	20h15
TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	Barran Hb.	Ve 17/03	19h45
US AERO FOOT	AGATE FC	Argoulets St.	Je 16/03	19h45

Exempt : DYNAMO FC**Division : Honneur - Journée 12 retour**

TOLOSA DUCKS	MISTRAL PL	Sordelo Hb	Je 16/03	19h45
IO TEAM	FC BALEC	R. Barran	Ma 14/03	19h45
SAINT ALBAN	AS MATRA	St Alban Faure Hb	Lu 13/03	20h30
GRINTA US	NIMBA OT	Baziège Hb	Lu 13/03	20h30

Exempt : ASFP LUSITANOS**Division : Promotion - Journée 12 retour**

INTERNAT FC	ASCA	Fenouillet Hb	Lu 13/03	20h00
SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Lardenne Synthé.	Me 15/03	19h45
RCLSP	SB LAUNAGUET FC	Roques Hb	Lu 13/03	20h30

Trophée des Promotions

AS DRT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Me 15/03	19h45
--------	--------------------	------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

28 Février 2023

N°26

SOMMAIRE

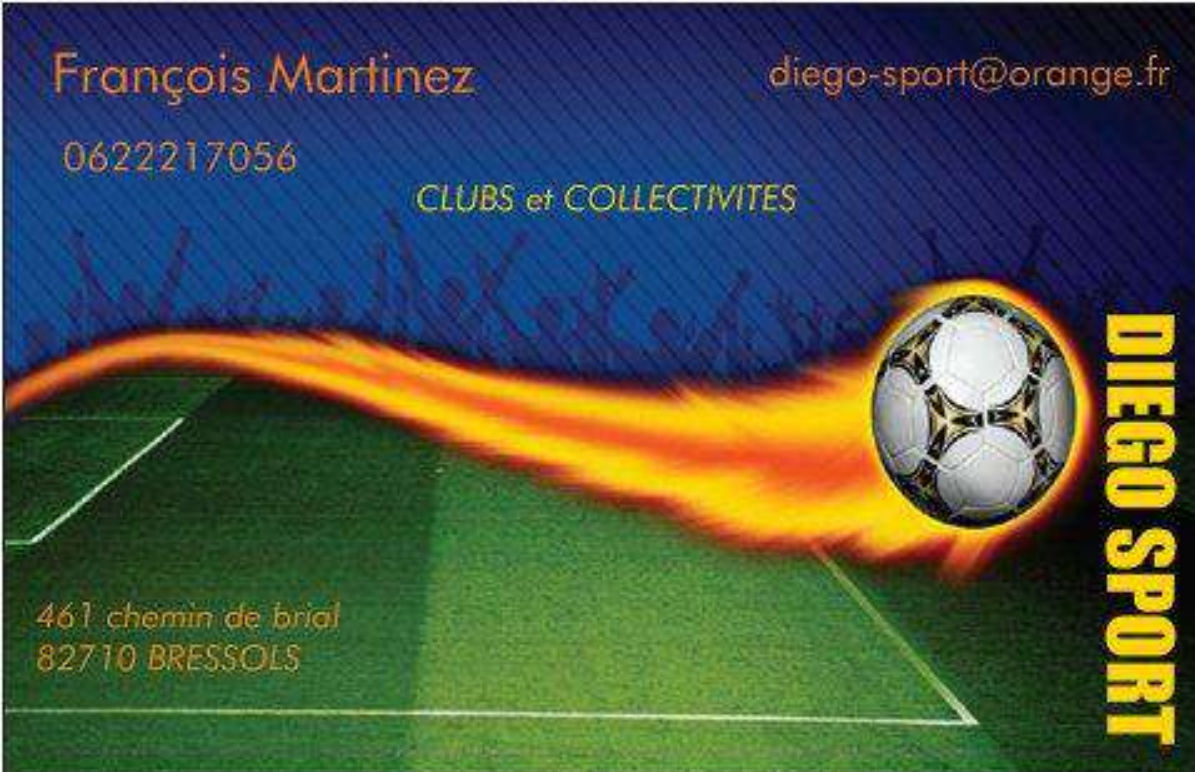
- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires d'utilisation des installations sportives
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 8,
- Sportivité Semaine 8,
- Rectificatif pénalité FNP,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Récompenses saison 2021-2022,
- Trophée des promotions,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 10 à 12,
- Halte au feu !



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

RAPPEL HORAIRES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Nous rappelons à tous les dirigeants de club que les **horaires des créneaux des équipements sportifs** mis à notre disposition par la Mairie de Toulouse pour nos matchs sont de **19h45 à 22h00 maxi sortie de l'équipement** (heure de fermeture du site par le gardien).

La Mairie nous ayant informé du non-respect de plus en plus fréquent par vos clubs de ces horaires, nous vous demandons donc de **respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter la perte de nouveaux créneaux terrains pour la saison prochaine.**

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

📣 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

① ① QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)	20/02 (2)			20/03
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03

MECAPROTEC FC	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)			20/03
RCLSP	23/01 (1)	20/02 (1)			06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)	27/02 (1)	27/02 (1)	07/11

RAPPEL INFO : Les **cartons licences** ainsi que les **licences tamponnées et validées** par la commission et **non retirés à ce jour**, vous ont été envoyés par courrier avec la feuille de match de coupe à venir pour les clubs concernés ou par courrier seul pour les autres. Cela concerne les clubs suivants :

Cartons licences : AS DRT (2), INTERNAT FC (3), IO TEAM (2), MECAPROTEC FC (2), NIMBAT OT (3), FC POTO (1) & RCLSP (1)

Licences tamponnées et validées par commission : FC BALEC (1), AS DRT (2) et RCLSP (1).

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	TSAN YOUNG Long GIARAMIDA Julien	989960 992558	A compter du 06/03/2023
MECAPROTEC FC	SIROT Eric BOURGAILH Pierre	812274 871387	A compter du 06/03/2023
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
RCLSP	PRIGENT Florian	874804	A compter du 06/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

RATRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT	2	-	0	ASC CNES
---------	---	---	---	----------

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO		Remis		ASEAT
---------	--	--------------	--	-------

Division : Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN
--------------------	---	---	---	-------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS DE SEILH	2	-	3	TOULOUSE SA
-------------------	---	---	---	-------------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC	4	-	3	DYNAMO FC
----------	---	---	---	-----------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT	5	-	2	TOLOSA DUCKS
----------	---	---	---	--------------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN		Remis		IO TEAM
MISTRAL PL	2	-	2	FC BALEC

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)








ASFP LUSITANOS	1	-	1	AS MATRA
----------------	---	---	---	----------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC	0	-	8	SB FC LAUNAGUET
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	4	INTERNAT FC

Coupe de Printemps : Cadrage (remis du 01/02)

ASCA	1	-	8	RCLSP
------	---	---	---	-------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 07 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 8

DEUX sorties temporaires, **HUIT** avertissements et **TROIS** exclusions définitives.

RECTIFICATIF PENALITE FNP

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour :

AGATE FC	1	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
----------	---	---	---	--------------------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe de **AGATE FC** est rétablie dans ses droits et le résultat de sa rencontre validé.

SANCTIONS

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / FC CANTOU'LOUSAIN du 22/02/2023 - Excellence - Journée 8 aller :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

ORTET Valentin, licence n°898346, (ATHLETICO TOLOSA B)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/02/23 (**ART 32 - §B - f**),

DENAX Vincent, licence n°660498, (ATHLETICO TOLOSA B)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 28/10/22 (**ART 32 - §B - f**),

HOULES Timothé, licence n°812006, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Rencontre AGATE FC / DYNAMO FC du 24/02/2023 - Promotion excellence - Journée 8 aller :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/09/22 (**ART 32 - §B - f**),

CHINI Kévin, licence n°935442, (DYNAMO FC)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Rencontre NIMBA OT / TOLOSA DUCKS du 23/02/2023 - Honneur - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §B - c** et **ART 36 - §A - 3**), décide :

Pour "*BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -

BALDE Mamadou Lamine, licence n°818195, (NIMBA OT)

- Quatre (4) matchs de suspension ferme y compris l'automatique + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

Rencontre ASFP LUSITANOS / AS MATRA du 22/02/2023 - Honneur - Journée 9 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §I - a**), décide :

Pour "*MENACES DU INTIMIDATION ENVERS L'ARBITRE*"

- EXCLUSION -

CHAVES José Manuel, licence n°952797, (ASFP LUSITANOS)

- Huit (8) matchs de suspension ferme y compris l'automatique + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / INTERNAT FC du 20/02/2023 - Promotion - Journée 11 retour :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*"

Ce qui entraîne (**ART 32 - §C - a**),

- EXCLUSION -

LATCHE Pierre, licence n°951496, (INTERNAT FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SANCTION EN RETARD

Rencontre AS MATRA / NIMBA OT du 15/02/2023 - Honneur - Journée 11 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §H - b**), décide :

DIABATE Oumar, **Capitaine**, licence n°809999, (NIMBA OT)

- **CINQ (5) matchs de suspension ferme + CINQ (5) matchs de suspension avec sursis, à compter du 20/02/2023.**

Le joueur ayant déjà purgé l'automatique le 23/02/23, reste Quatre (4) matchs de suspension ferme + Cinq (5) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

RECOMPENSES SAISON 21-22 (RAPPEL)

Les clubs suivants doivent venir chercher leurs récompenses de la saison passée à la Commission : US AERO FOOT, ALTRAN FOOT, ASC CNES, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, MISTRAL P.L., FC POTO et SAINT ALBAN.

TROPHÉE DES PROMOTIONS

Pour ces rencontres, utilisez les feuilles de match de championnat (Couleur blanche).

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

FC POTO

DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

RCLSP

ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane: 1/2 Finale

ASEAT	MECAPROTEC FC	Muret Auriol Synthé	Lu 06/03	20h00
USEMA COLOMIERS	RCLSP	Capitany Synthé	Me 08/03	20h00

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT	PASPORT	Blagn. Baradels Sy.	Je 09/03	21h00
INTERNAT FC	AS MATRA	Fenouillet Hb	Lu 06/03	20h00
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis		
AS DRT	ASFP LUSITANOS	R. Barran	Ma 07/03	19h45
FC POTO	DYNAMO FC	Remis		
VIEILLES CANAILLES	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 08/03	19h45
US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 09/03	20h15
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 06/03	20h15

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

MISTRAL PL	GRINTA US	Baziège Hb	Lu 06/03	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	BOCAAZDA (F7)	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/03	19h45
O. TOULOUSE	FC POTO (F7)	Lardenne Synthé	Me 08/03	19h45
SHADOCKS DE SEILH	BELL.BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 10/03	20h45
RCLSP	ASEAT	Remis		
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 09/03	19h45
TOLOSA DUCKS	AS CNRS (F7)	Blagn. Baradels Sy.	Ma 07/03	20h45
SAINT ALBAN	Qualifié (NEW TEAM Forfait général)			

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN	IO TEAM	St Alban Faure Hb	Lu 06/03	20h30
-------------	---------	-------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 18/01)

AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 08/03	20h15
-----------	------	------------	----------	-------

SEMAINE 11 DU 13/03/2023 AU 17/03/2023

Division : Excellence - Journée 12 retour

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St.	Me 15/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Sordelo St.	Je 16/03	19h45
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé.	Ve 17/03	20h00
ASC CNES	ASEAT	M. Cerdan St.	Lu 13/03	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/03	21h00
FORZA VIOLA FC	O. TOULOUSE	Stadium n°4 Synthé	Je 16/03	20h15
TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	Barran Hb.	Ve 17/03	19h45
US AERO FOOT	AGATE FC	Argoulets St.	Je 16/03	19h45

Exempt : DYNAMO FC**Division : Honneur - Journée 12 retour**

TOLOSA DUCKS	MISTRAL PL	Sordelo Hb	Je 16/03	19h45
IO TEAM	FC BALEC	R. Barran	Ma 14/03	19h45
SAINT ALBAN	AS MATRA	St Alban Faure Hb	Lu 13/03	20h30
GRINTA US	NIMBA OT	Baziège Hb	Lu 13/03	20h30

Exempt : ASFP LUSITANOS**Division : Promotion - Journée 12 retour**

INTERNAT FC	ASCA	Fenouillet Hb	Lu 13/03	20h00
SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Lardenne Synthé.	Me 15/03	19h45
RCLSP	SB FC LAUNAGUET	Roques Hb	Lu 13/03	20h30

Trophée des Promotions

AS DRT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Me 15/03	19h45
--------	--------------------	------------	----------	-------

SEMAINE 12 DU 20/03/2023 AU 24/03/2023**Division : Excellence - Journée 13 retour**

MECAPROTEC FC	FC POTO	Remis		
ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Remis		
ATHLETICO TOLOSA B	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 22/03	20h00
ASEAT	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée St	Lu 20/03	19h45

Exempt : PASPORT

Les équipes suivantes MECAPROTEC FC, ASC CNES, AJ SAINT EXUPERY et PASPORT jouent un " match de rattrapage "

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

US AERO FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 23/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO FC	Sordelo St	Me 22/03	19h45
O. TOULOUSE	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo St	Je 23/03	19h45
FORZA VIOLA FC	AGATE FC	Stadium n°4 Synthé	Je 23/03	20h15

Exempt : ALTRAN FOOT**Division : Honneur - Journée 13 retour**

NIMBA OT	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 20/03	20h30
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	Lardenne Synthé.	Me 22/03	19h45
MISTRAL PL	IO TEAM	M. Cerdan St.	Lu 20/03	19h45
AS MATRA	TOLOSA DUCKS	R. Barran	Ma 21/03	19h45

Exempt : GRINTA US**Division : Promotion - Journée 13 retour**

AS DRT	ASCA	Argoulets St.	Je 23/03	19h45
RCLSP	SOPRA STERIA FOOT	Roques Hb	Lu 20/03	20h30
INTERNAT FC	SB FC LAUNAGUET	Fenouillet Hb	Lu 20/03	20h00

Trophée des Promotions

VIEILLES CANAILLES

AS EVOTEC

Sordelo Hb

Me 22/03

19h45

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 9 aller (remis du 27/01)

PASPORT

AJ SAINT EXUPERY

A définir

Division : Excellence - Journée 11 retour (remis du 13/02)

MECAPROTEC FC

ASC CNES

Muret Auriol Synthé

Lu 20/03

20h00

SELECTION 31

Match de Présélection :

ALTRAN FOOT

SELECTION 31

Blagn. Baradels Sy.

Je 23/03

21h00

HALTE AU FEU !

La reprise après la période " COVID " devient dangereuse, les comportements deviennent un petit peu plus nerveux, voire beaucoup plus nerveux...

Voilà une petite " réflexion " que vous lirez à vos licenciés, nous l'espérons :

Ce n'est pas difficile de contester l'arbitre,
Ce n'est pas difficile d'insulter " l'homme au sifflet ",
Ce n'est pas difficile de crier après ses décisions,
Ce n'est pas difficile de critiquer ses réactions.

**C'est SURTOUT TRES FACILE de mettre sur son dos
la défaite aujourd'hui concédée.**

Certes, il n'a pas sanctionné ce tacle si appuyé,
Ni, non plus, signalé ce hors-jeu litigieux,
C'est vrai qu'il n'a pas hésité et très vite " averti ".

Mais voyons Messieurs, un petit peu de sérieux...

CE N'EST PAS LUI qui a manqué " l'immanquable ",
Tout seul devant le but vide et a botté... " à côté ",
Et ceci a de nombreuses reprises.

Ce n'est pas lui qui a tant " gaspillé et raté " de si belles
occasions...

Alors Messieurs les **JOUEURS, DIRIGEANTS et PRESIDENTS,**

Un peu de correction et d'honnêteté dans votre jugement,
Arrêtez de lui faire "**SYSTEMATIQUEMENT PORTER LE CHAPEAU**".

Reprenez-vous un peu et gardez votre sang-froid.
S'il vous faut un **FAUTIF**, cherchez le, là où il faut,
Et ne soyez pas toujours de "**TRES MAUVAIS PERDANTS**".

Alors Messieurs, beaucoup plus de sérieux,
CESSEZ DONC DE TIRER TOUJOURS SUR L'HOMME SEUL,

Et tout le monde s'en sortira bien mieux, croyez-nous, et prendra plaisir à jouer nos rencontres.

Sachez que jusqu'à présent, **la commission a été très INDULGENTE dans ses sanctions**, mais voyant qu'aucune amélioration n'a été constatée, dorénavant nous prendrons **le barème supérieur et maximum pour ces faits là.**

La Commission Football

**Il n'y aura pas
de bulletin
la semaine prochaine**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



14 Mars 2023

N°27

***L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser***

SOMMAIRE

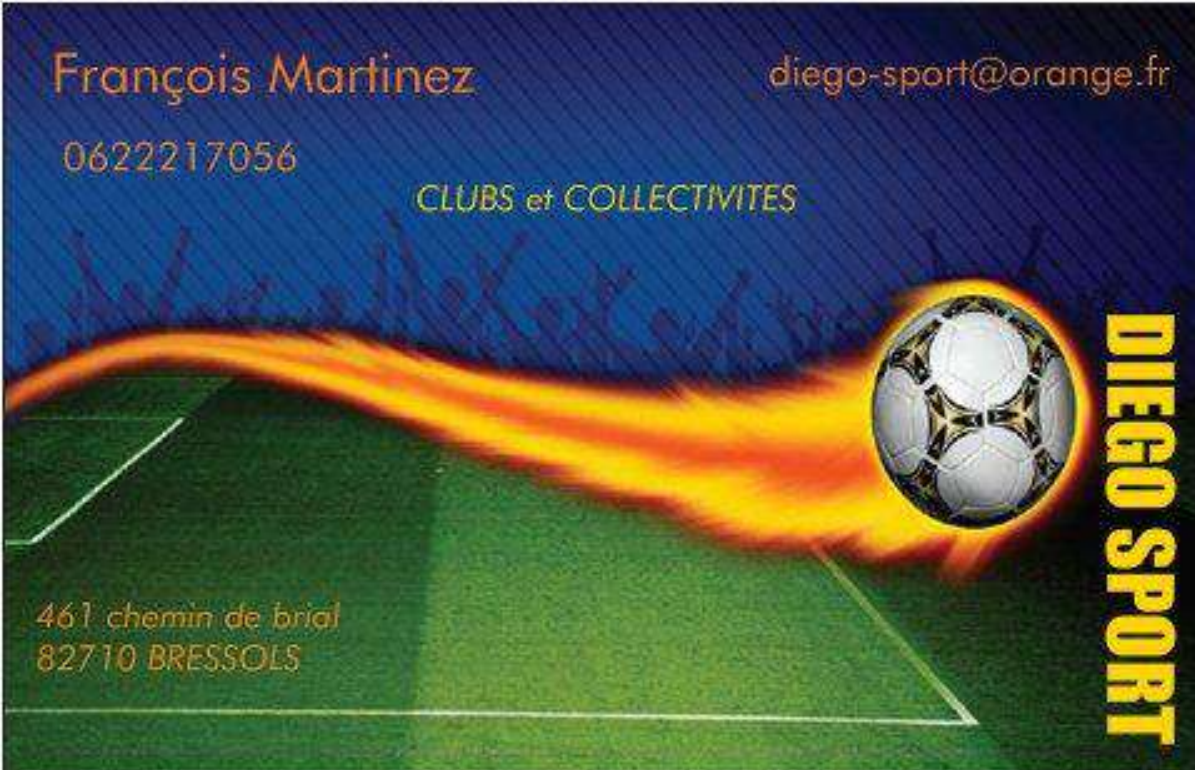
- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires d'utilisation des installations sportives,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 10,
- Sportivité Semaine 10,
- Sanctions,
- Récompenses saison 2021-2022,
- Trophée des promotions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 12 à 13,



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 mars 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

RAPPEL HORAIRES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES



TRES IMPORTANT

Il y a encore eu des abus !!!

Nous rappelons à tous les dirigeants de club que les **horaires des créneaux des équipements sportifs** mis à notre disposition par la Mairie de Toulouse pour nos matchs sont de **19h45 à 22h00 maxi sortie des installations** (heure de fermeture du site par le gardien).

La Mairie nous ayant informé du non-respect de plus en plus fréquent par les clubs de ces horaires, nous vous demandons donc de **respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter la perte de nouveaux créneaux terrains pour la saison prochaine.**

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

②onglet : « en cas d'accident ».

③télécharger le document en format pdf.

③ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la **Coupe Haute-Garonne**, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la **Coupe de Printemps**, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la **Coupe Occitane** et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le **Championnat**.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

③ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

① ① QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

📣 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDÉES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIÉS** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDÉES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)	20/02 (2)			20/03
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03

IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)			20/03
RCLSP	23/01 (1)	20/02 (1)	09/03 (1)	13/03 (1)	06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS** (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
	BARDY Olivier EL AOUSLI Chahib	991175 991172	A compter du 20/03/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	A compter du 21/11/2022
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
	RODRIGUES INACIO Jorge Manuel SENDAS Frédérik Manuel PINHO SALVADOR Raphaël	900987 681086 992433	A compter du 20/03/2023
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
	GUIBERT Alexandre	992324	A compter du 20/03/2023
	JAU LIN Geoffrey	992327	
	RAMIREZ Arnaud	992325	
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOU MAH Mamoudou	810003	A compter du 21/11/2022
	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOU MAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
	FC POTO	GHARBI Amir	990958
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane : 1/2 finales

ASEAT	0	-	1	MECAPROTEC FC	
USEMA COLOMIERS	6	-	4	RCLSP	

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8èmes de finale

ALTRAN FOOT	2	-	5	PASPORT	
INTERNAT FC	0	-	4	AS MATRA	
AS DRT	2	-	1	ASFP LUSITANOS	
AJ SAINT EXUPERY		<i>Remis</i>		MECAPROTEC FC	
FC POTO		<i>Remis</i>		DYNAMO FC	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	4	AGATE FC	
US AERO FOOT	1	-	1	FORZA VIOLA FC	
Tirs au but	4	-	5		
SB FC LAUNAGUET	2	-	1	NIMBA OT	

Coupe de Printemps : 1/8èmes de finale

MISTRAL PL	1	-	1	GRINTA US	
Tirs au but	5	-	6		
FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	0	BOCAAZDA (F7)	F
O. TOULOUSE	1	-	5	FC POTO (F7)	
SHADOCKS DE SEILH	2	-	4	BELLA BARBARIANS (F7)	
RCLSP		<i>Remis</i>		ASEAT	
FC BALEC	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
Tirs au but	5	-	4		
TOLOSA DUCKS	0	-	0	AS CNRS (F7)	
Tirs au but	2	-	4		








RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN	1	-	1	IO TEAM	
-------------	---	---	---	---------	--

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 18/01)

AS EVOTEC	1	-	0	ASCA	
-----------	---	---	---	------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 09 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 9

HUIT sorties temporaires, **DIX SEPT** avertissements et **DEUX** exclusions directes pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / RCLSP du 08/03/2023 - Coupe occitane - 1/2 Finale :

Pour " *FAUTE DERNIER DEFENSEUR* "

Ce qui entraîne (**ART 32 - §C - a**),

- EXCLUSION -

DELGENES Julien, licence n°55541935, (RCLSP)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre AS DRT / ASFP LUSITANOS du 07/03/2023 - Coupe de la Haute-garonne - Henri CRESPIEN - 1/8^{ème} de Finale :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

PEREIRA Edmario, licence n°872950, (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 20/03/2023.

Rencontre MISTRAL PL / GRINTA US du 06/03/2023 - Coupe de Printemps - 1/8^{ème} de Finale :

Pour " *MENACES OU INTIMIDATION ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

ROUJA Pascal, licence n°899148, (GRINTA US)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission

RECOMPENSES SAISON 21-22 (RAPPEL)

Les clubs suivants doivent venir chercher leurs récompenses de la saison passée à la Commission : US AERO FOOT, ALTRAN FOOT, ASC CNES, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, MISTRAL P.L. et SAINT ALBAN.

TROPHEE DES PROMOTIONS

Pour ces rencontres, utilisez les feuilles de match de championnat (Couleur blanche).

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 12 DU 20/03/2023 AU 24/03/2023

Division : Excellence - Journée 9 aller

PASPORT

AJ SAINT EXUPERY

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 12 DU 20/03/2023 AU 24/03/2023

Division : Excellence - Journée 13 retour

MECAPROTEC FC

FC POTO

Remis

ASC CNES

AJ SAINT EXUPERY

Remis

ATHLETICO TOLOSA B

USEMA COLOMIERS

Capitany Synthé

Me 22/03 20h00

ASEAT

FC CANTOU'LOUSAIN

La Ramée St

Lu 20/03 19h45

Exempt : PASPORT



Les équipes suivantes MECAPROTEC FC, ASC CNES, AJ SAINT EXUPERY et PASPORT jouent un " match de rattrapage "

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

US AERO FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 23/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO FC	Sordelo St	Me 22/03	19h45
O. TOULOUSE	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo St	Je 23/03	19h45
FORZA VIOLA FC	AGATE FC	Stadium n°4 Synthé	Je 23/03	20h15

Exempt : ALTRAN FOOT**Division : Honneur - Journée 13 retour**

NIMBA OT	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 20/03	20h30
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	Lardenne Synthé.	Me 22/03	19h45
MISTRAL PL	IO TEAM	M. Cerdan St.	Lu 20/03	19h45
AS MATRA	TOLOSA DUCKS	Barran Hb	Ma 21/03	19h45

Exempt : GRINTA US**Division : Promotion - Journée 13 retour**

AS DRT	ASCA	Argoulets St.	Je 23/03	19h45
RCLSP	SOPRA STERIA FOOT	Roques Hb	Lu 20/03	20h30
INTERNAT FC	SB FC LAUNAGUET	Fenouillet Hb	Lu 20/03	20h00

Trophée des Promotions

VIEILLES CANAILLES	AS EVOTEC	Sordelo Hb	Me 22/03	19h45
--------------------	-----------	------------	----------	-------

RATTRAPAGE**Division : Excellence - Journée 9 aller (remis du 27/01)**

PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo St	Ma 21/03	19h45
----------------	-------------------------	-------------------	-----------------	--------------

Division : Excellence - Journée 11 retour (remis du 13/02)

MECAPROTEC FC	ASC CNES	Muret Auriol Synthé	Lu 20/03	20h00
---------------	----------	---------------------	----------	-------

SELECTION 31**Match de Présélection :**

ALTRAN FOOT	SELECTION 31	Blagn. Baradels Sy.	Je 23/03	21h00
-------------	--------------	---------------------	----------	-------

SEMAINE 13 DU 27/03/2023 AU 31/03/2023**Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8ème de finale**

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé.	Me 29/03	19h45
FC POTO	DYNAMO FC	Barran Hb	Ve 31/03	19h45

Coupe de Printemps : 1/8ème de finale

RCLSP	ASEAT	Roques Hb	Lu 27/03	20h30
-------	-------	-----------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/4 de finale

AS MATRA	AS DRT	Barran Hb	Ma 28/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY ou MECAPROTEC FC	AGATE FC	Remis		
FORZA VIOLA	FC POTO ou DYNAMO FC	Remis		
SB FC LAUNAGUET	PASPORT	Launaguet Hb	Lu 27/03	20h15

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	SAINT ALBAN	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve	31/03	19h45
FC POTO (F7)	RCLSP ou ASEAT	Remis			
BELLA BARBARIANS(F7)	FC BALEC	Sordelo Hb	Je	30/03	19h45
AS CNRS (F7)	GRINTA US	Blagn. Baradels Sy.	Ma	28/03	20h45

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 16/01)

ATHLETICO TOLOSA A	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo Hb	Me	29/03	19h45
--------------------	-------------------	------------	----	-------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 16/03)

FORZA VIOLA FC	O. TOULOUSE	Stadium n°4 Synthé	Je	30/03	20h15
----------------	-------------	--------------------	----	-------	-------

Division : Promotion - Journée 9 aller (remis du 25/01)

ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me	29/03	20h15
------	--------------------	------------	----	-------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



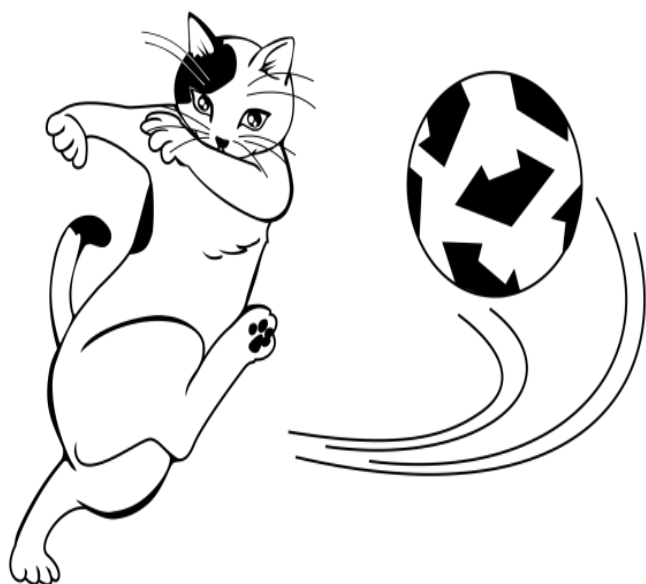
**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

21 Mars 2023

N°28

SOMMAIRE

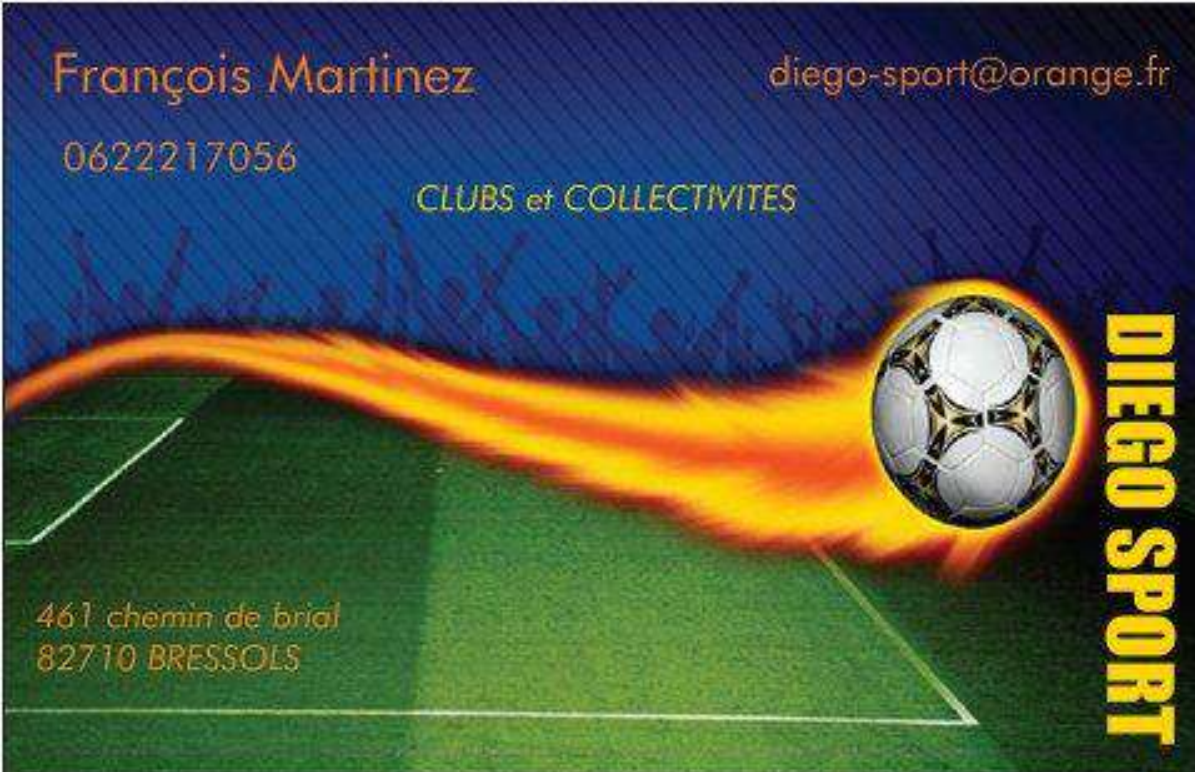
- Réunion de la Commission,
- Dernier rappel horaires d'utilisation des installations sportives,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 11,
- Sportivité Semaine 11,
- Sanctions,
- Récompenses saison 2021-2022 (dernier rappel),
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Communiqué sélection Haute-garonne
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 13 à 14.



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 mars 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

DERNIER RAPPEL - HORAIRES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES



TRES IMPORTANT

Il y a encore eu des abus !!!

Nous rappelons à tous les dirigeants de club que les **horaires des créneaux des équipements sportifs** mis à notre disposition par la Mairie de Toulouse pour nos matchs sont de **19h45 à 22h00 maxi sortie des installations** (heure de fermeture du site par le gardien).

La Mairie nous ayant informé du non-respect de plus en plus fréquent par les clubs de ces horaires, nous vous demandons donc de **respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter la perte de nouveaux créneaux terrains pour la saison prochaine.**

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

②onglet : « en cas d'accident ».

③télécharger le document en format pdf.

③ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **1/4 des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la **Coupe Haute-Garonne**, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la **Coupe de Printemps**, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la **Coupe Occitane** et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le **Championnat**.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

③ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

① ① QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

🔊 **LES BALLONS :**

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)

⇒ [Voir en rouge sur tableau les clubs concernés et en dessous la liste des joueurs disqualifiés](#)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)	20/02 (2)			20/03
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03

AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
RCLSP	23/01 (1)	20/02 (1)	09/03 (1)	13/03 (1)	06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
	BARDY Olivier EL AOUSLI Chahib	991175 991172	A compter du 20/03/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	A compter du 21/11/2022
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	RODRIGUES INACIO Jorge Manuel	900987	A compter du 20/03/2023
	SENDAS Frédérik Manuel	681086	A compter du 20/03/2023
	PINHO SALVADOR Raphaël	992433	A compter du 20/03/2023
INTERNAT FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
IO TEAM	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
	GUIBERT Alexandre	992324	A compter du 20/03/2023
	JAULIN Geoffrey RAMIREZ Arnaud	992327 992325	A compter du 20/03/2023
NIMBA O.T	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre	918046	A compter du 20/03/2023
	MANGANE Mouhamet	992580	A compter du 20/03/2023
	SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	992366	A compter du 20/03/2023

SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
--------------------	----------------	--------	--------------------------------

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS



SEMAINE 11 DU 13/03/2023 AU 17/03/2023

Division Excellence : Journée 12 retour

PASPORT	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
AJ SAINT EXUPERY	1	-	2	USEMA COLOMIERS	
FC POTO	1	-	5	FC CANTOU'LOUSAIN	
ASC CNES	2	-	2	ASEAT	


Exempt : MECAPROTEC FC

Division Promotion Excellence : Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	7	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
FORZA VIOLA FC		Remis		O. TOULOUSE	
TOULOUSE SA		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	
US AERO FOOT	0	-	3	AGATE FC	

Exempt : DYNAMO FC

Division Honneur : Journée 12 retour

TOLOSA DUCKS	3	-	0	MISTRAL PL	F
IO TEAM	0	-	1	FC BALEC	
SAINT ALBAN	4	-	0	AS MATRA	
GRINTA US		Remis		NIMBA OT	

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division Promotion : Journée 12 retour

INTERNAT FC	5	-	0	ASCA	
SOPRA STERIA FOOT	2	-	4	AS EVOTEC	
RCLSP	3	-	3	SB FC LAUNAGUET	








Trophée des Promotions : Journée 1

AS DRT	5	-	0	LES VIEILLES CANAILLES	
--------	----------	---	----------	------------------------	--

MATCH AVANCE

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

DYNAMO FC	2	-	3	FORZA VIOLA FC	
-----------	----------	---	----------	----------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 10 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 11

TROIS sorties temporaires, **CINQ** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

**Rencontre FC POTO / FC CANTOU'LOUSAIN du 17/03/2023 - Excellence -
Journée 12 retour :**

Pour "*TACLE DANGEREUX*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/10/22 (**ART 32**
- §B - f),

SAULES Yohan, licence n°55765884, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/03/2023.

Rencontre IO TEAM / FC BALEC du 14/03/2023 - Honneur - Journée 12 retour :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/03/23 (**ART 32**
- §B - f),

JONES Alexander, licence n°956022, (IO TEAM)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/03/2023.

**Rencontre RCLSP / SB FC LAUNAGUET du 13/03/2023 - Promotion - Journée 12
retour :**

Pour "*TACLE IRREGULIER*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/10/22 (**ART 32**
- §B - f),

FERRER Julien, licence n°874787, (RCLSP)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/03/2023.

RECOMPENSES SAISON 21-22 (DERNIER RAPPEL)

Les clubs suivants doivent venir chercher leurs récompenses de la saison passée à la Commission : US AERO FOOT, ALTRAN FOOT, ASC CNES, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, MISTRAL P.L. et SAINT ALBAN.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

POUR LES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	ASEAT	FC POTO
US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY
ALTRAN FOOT	GRINTA US	SB LAUNAGUET FC
FC BALEC	IO TEAM	SOPRA STERIA FOOT
FC CANTOU'LOUSAIN	LES SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A
ASC CNES	AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	TOULOUSE SA
AS DRT	PASPORT	
DYNAMO FC		

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

INTERNAT FC

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

AS EVOTEC TOLOSA DUCKS

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

O. TOULOUSE

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

ASFP LUSITANOS SAINT ALBAN

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AGATE FC	LES VIEIL.CANAILLES	NIMBA O.T.
	MISTRAL P.L.	RCLSP

COMMUNIQUE SELECTION HAUTE-GARONNE

Une fois de plus nous devons constater que la sélection FSGT31 pour cette saison intéresse très peu de joueurs sur les **28 inscrits** à la base par vos différents clubs. En effet pour les 2 rdv de présélection organisés, malheureusement peu de joueurs ont répondu présents et pire **certains n'ont même pas fait l'effort de répondre à la convocation.**

Devant ce constat d'échec le comité de sélection a donc décidé d'annuler, après celui du 28/02, le match prévu ce Jeudi 23/03, mais aussi de **mettre en sommeil la sélection pour cette fin de saison** (plus de matchs de préparation à venir et annulation de notre participation la rencontre du 17/06 à Paris prévue contre la sélection FSGT 75 en lever de rideau de la Finale de Coupe Delaune édition 2023). Désolé pour les joueurs qui ont joué le jeu et Merci aux équipes de l'AS MATRA et d'ALTRAN FOOT qui s'étaient proposées comme adversaires. Entre temps nous déciderons si nous continuons notre investissement personnel vis à vis de cette sélection pour la prochaine saison ou non et quelle suite sera donnée à celle-ci.

Le Comité de sélection - FSGT31
(Pierre-jean BERNARD - Bruno CADART & Marcel MARTINS)

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 13 DU 27/03/2023 AU 31/03/2023

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

FC CANTOU'LOUSAIN SAINT ALBAN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe
MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse
RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade
SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda
SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 13 DU 27/03/2023 AU 31/03/2023

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8ème de finale

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé.	Me 29/03	19h45
FC POTO	DYNAMO FC	Barran Hb	Ve 31/03	19h45

Coupe de Printemps : 1/8ème de finale

RCLSP	ASEAT	Roques Hb	Lu 27/03	20h30
-------	-------	-----------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/4 de finale

AS MATRA	AS DRT	Barran Hb	Ma 28/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY ou MECAPROTEC FC	AGATE FC	Remis		
FORZA VIOLA FC	FC POTO ou DYNAMO FC	Remis		
SB FC LAUNAGUET	PASPORT	Launaguet Hb	Lu 27/03	20h15

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 27/03	20h30
FC POTO (F7)	RCLSP ou ASEAT	Remis		
BELLA BARBARIANS(F7)	FC BALEC	Sordelo Hb	Je 30/03	19h45
AS CNRS (F7)	GRINTA US	Blagn. Baradels Sy.	Ma 28/03	20h45

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 16/01)

ATHLETICO TOLOSA A	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo Hb	Me 29/03	19h45
--------------------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 16/03)

FORZA VIOLA FC	O. TOULOUSE	Stadium n°4 Synthé	Je 30/03	20h15
----------------	-------------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 9 aller (remis du 25/01)

ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me 29/03	20h15
------	--------------------	------------	----------	-------

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division : Excellence - Journée 14 retour

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé.	Ve 07/04	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 05/04	20h00
ASC CNES	PASPORT	Sordelo St	Me 05/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	Sordelo Hb	Me 05/04	19h45

Exempt : FC CANTOU'LOUSAIN

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

SHADOCKS DE SEILH	ALTRAN FOOT	Seilh Synthé	Ve 07/04	20h45
AGATE FC	TOULOUSE SA	Barran Hb	Ve 07/04	19h45
DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	(Joué le 16/03)		
O. TOULOUSE	US AERO FOOT	Sordelo Hb	Je 06/04	19h45
<u>Exempt</u> : ATHLETICO TOLOSA A				

Division : Honneur - Journée 14 retour

ASFP LUSITANOS	MISTRAL PL	Castelginest Hb	Lu 03/04	20h30
GRINTA US	SAINT ALBAN	Baziège Hb	Lu 03/04	20h30
IO TEAM	AS MATRA	Stadium n°4 Synthé	Je 06/04	20h15
TOLOSA DUCKS	NIMBA OT	Lardenne Synthé.	Me 05/04	19h45
<u>Exempt</u> : FC BALEC				

Division : Promotion - Journée 14 retour

SB FC LAUNAGUET	SOPRA STERIA FOOT	Launaguet Hb	Lu 03/04	20h15
VIEILLES CANAILLES	AS DRT	Barran Hb	Ma 04/04	19h45
AS EVOTEC	INTERNAT FC	Fenouillet Hb	Lu 20/03	20h00

Trophée des Promotions : Journée 2

RCLSP	ASCA	Roques Hb	Lu 03/04	20h30
-------	------	-----------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



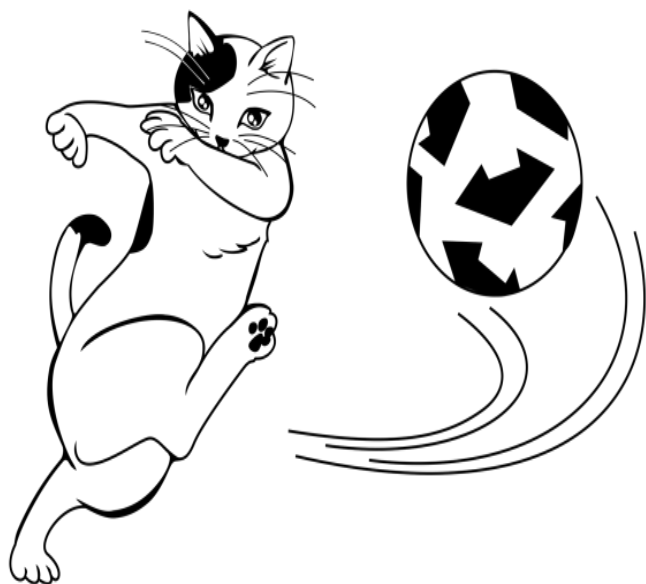
***L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser***

28 Mars 2023

N°29

SOMMAIRE

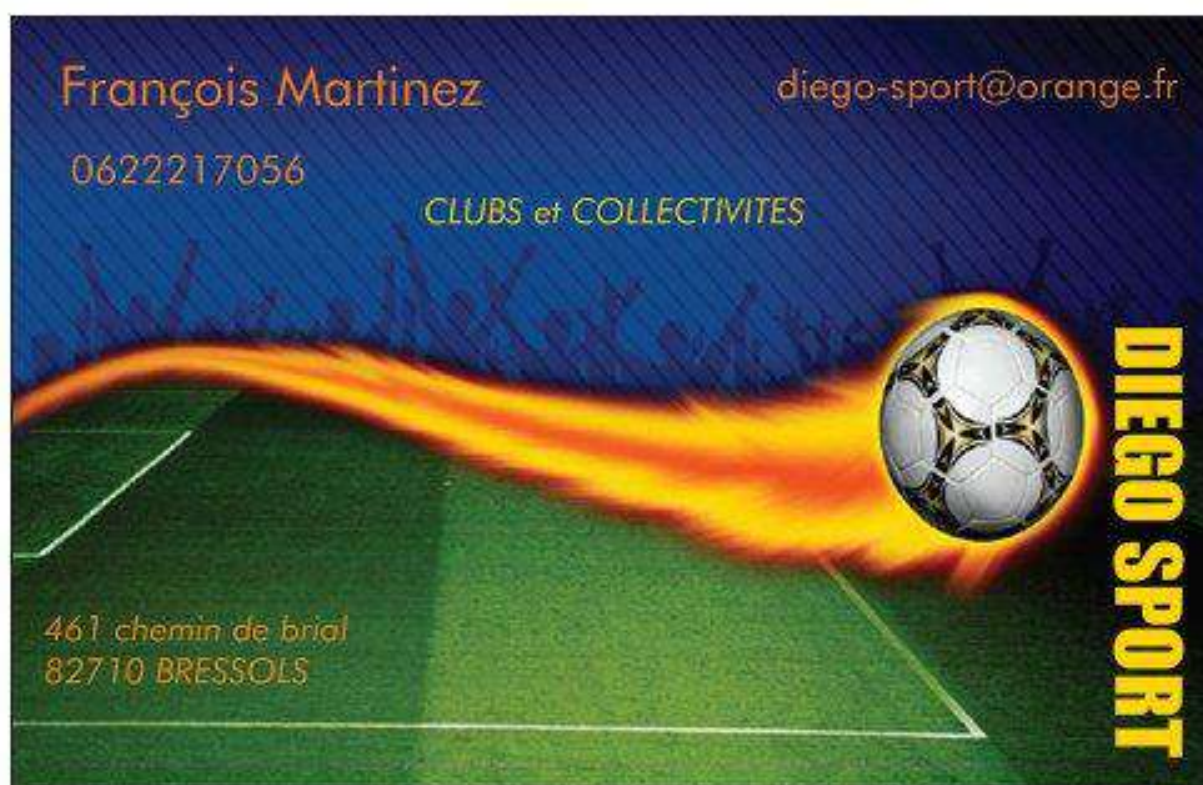
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 12,
- Sportivité Semaine 12,
- Sanctions,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage (rectificatif),
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 14 à 15.



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 mars 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BÊTE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❺ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑩ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être

en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)

⇒ Voir en rouge sur tableau les clubs concernés et en dessous la liste des joueurs disqualifiés



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
RCLSP	23/01 (1)	20/02 (1)	09/03 (1)	13/03 (1)	06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
	GUIBERT Alexandre	992324	A compter du 20/03/2023
	JAILIN Geoffrey	992327	
RAMIREZ Arnaud	992325		
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
	GBILIMOU Jean Pierre	918046	A compter du 20/03/2023
	MANGANE Mouhamet	992580	
SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	992366		
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 12 DU 20/03/2023 AU 24/03/2023

Division Excellence : Journée 13 retour

MECAPROTEC FC		Remis		FC POTO
ASC CNES		Remis		AJ SAINT-EXUPERY
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	3	USEMA COLOMIERS
ASEAT		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN

Exempt : PASPORT

Division Promotion Excellence : Journée 13 retour

US AERO FOOT	0	-	1	ATHLETICO TOLOSA A
TOULOUSE SA	1	-	0	DYNAMO FC
O. TOULOUSE	1	-	6	LES SHADOCKS DE SEILH
FORZA VIOLA FC	2	-	2	AGATE FC

Exempt : ALTRAN FOOT

Division Honneur : Journée 13 retour

NIMBA OT	1	-	1	SAINT-ALBAN
FC BALEC	2	-	2	ASFP LUSITANOS
MISTRAL PL	4	-	2	IO TEAM
AS MATRA	3	-	2	TOLOSA DUCKS

Exempt : GRINTA US

Division Promotion : Journée 13 retour

AS DRT		Remis		ASCA
RCLSP	5	-	4	SOPRA STERIA FOOT
INTERNAT FC		Remis		SB FC LAUNAGUET

Trophée des Promotions : Journée 2

LES VIEILLES CANAILLES	1	-	2	AS EVOTEC
------------------------	---	---	---	-----------








RATRAPAGE

Division : Excellence - Journée 9 aller

AJ SAINT EXUPERY	1	-	1	PASPORT
------------------	---	---	---	---------

Division : Excellence - Journée 11 retour

MECAPROTEC FC	3	-	1	ASC CNES
---------------	---	---	---	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 11 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 12

DEUX sorties temporaires, **DIX-SEPT** avertissements et **UNE** exclusion directe pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AS MATRA / TOLOSA DUCKS du 21/03/2023 - Honneur - Journée 13 retour :

Pour "**GIFFLE A ADVERSAIRE**"

Pour "**INSULTE ENVERS LES ADVERSAIRES**"

- EXCLUSION -, puis

- EN DEHORS DU TERRAIN -

MARCHADIER Guillaume, licence n°679386, (TOLOSA DUCKS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE (RECTIFICATION)

Une erreur s'est produite dans le dernier bulletin.

Il fallait lire :

US AERO FOOT non représenté depuis le début de la saison.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

AGATE FC

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

O. TOULOUSE

US AERO FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 14 retour

VIEILLES CANAILLES

AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division : Excellence - Journée 14 retour

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé.	Ve 07/04	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 05/04	20h00
ASC CNES	PASPORT	Sordelo St	Me 05/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	Sordelo Hb	Me 05/04	19h45

Exempt: FC CANTOU'LOUSAIN

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

SHADOCKS DE SEILH	ALTRAN FOOT	Seilh Synthé	Ve 07/04	20h45
AGATE FC	TOULOUSE SA	Sordelo St	Je 06/04	19h45
DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	(Joué le 16/03)		
O. TOULOUSE	US AERO FOOT	Remis		

Exempt: ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur - Journée 14 retour

ASFP LUSITANOS	MISTRAL PL	Castelginest Hb	Lu 03/04	20h30
GRINTA US	SAINT ALBAN	Baziège Hb	Lu 03/04	20h30
IO TEAM	AS MATRA	Stadium n°4 Synthé	Je 06/04	20h15
TOLOSA DUCKS	NIMBA OT	Lardenne Synthé.	Me 05/04	19h45

Exempt: FC BALEC

Division : Promotion - Journée 14 retour

SB FC LAUNAGUET	SOPRA STERIA FOOT	Launaguet Hb	Lu 03/04	20h15
VEILLES CANAILLES	AS DRT	M.Cerdan St	Lu 03/04	19h45
AS EVOTEC	INTERNAT FC	Fenouillet Hb	Lu 03/04	20h00

Trophée des Promotions : Journée 3

RCLSP	ASCA	Roques Hb	Lu 03/04	20h30
-------	------	-----------	----------	-------

SEMAINE 15 DU 11/04/2023 AU 14/04/2023

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	AGATE FC	Remis		
FORZA VIOLA FC	FC POTO ou DYNAMO FC	Stadium n°4 Synthé	Je 13/04	19h45

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

FC POTO (F7)	RCLSP	Barran Hb	Ma 11/04	19h45
--------------	-------	-----------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 11 retour

FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 14/04	19h45
-------------------	-----------------	----------------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 13 retour

AJ SAINT EXUPERY	ASC CNES	Sordelo Hb	Me 12/04	19h45
------------------	----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

AGATE FC	O. TOULOUSE	Sordelo St	Me 12/04	19h45
----------	-------------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	R. Barran	Ve 14/04	19h45
-------------	-------------------	-----------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 10 retour

NIMBA OT	MISTRAL PL	Sordelo St	Je 13/04	19h45
----------	------------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 11 retour

FC BALEC	TOLOSA DUCKS	Sordelo Hb	Je 13/04	19h45
----------	--------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 13 retour

AS DRT	ASCA	Lardenne Synthé	Me 12/04	19h45
--------	------	-----------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



4 avril 2023

N°30

***L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser***

SOMMAIRE

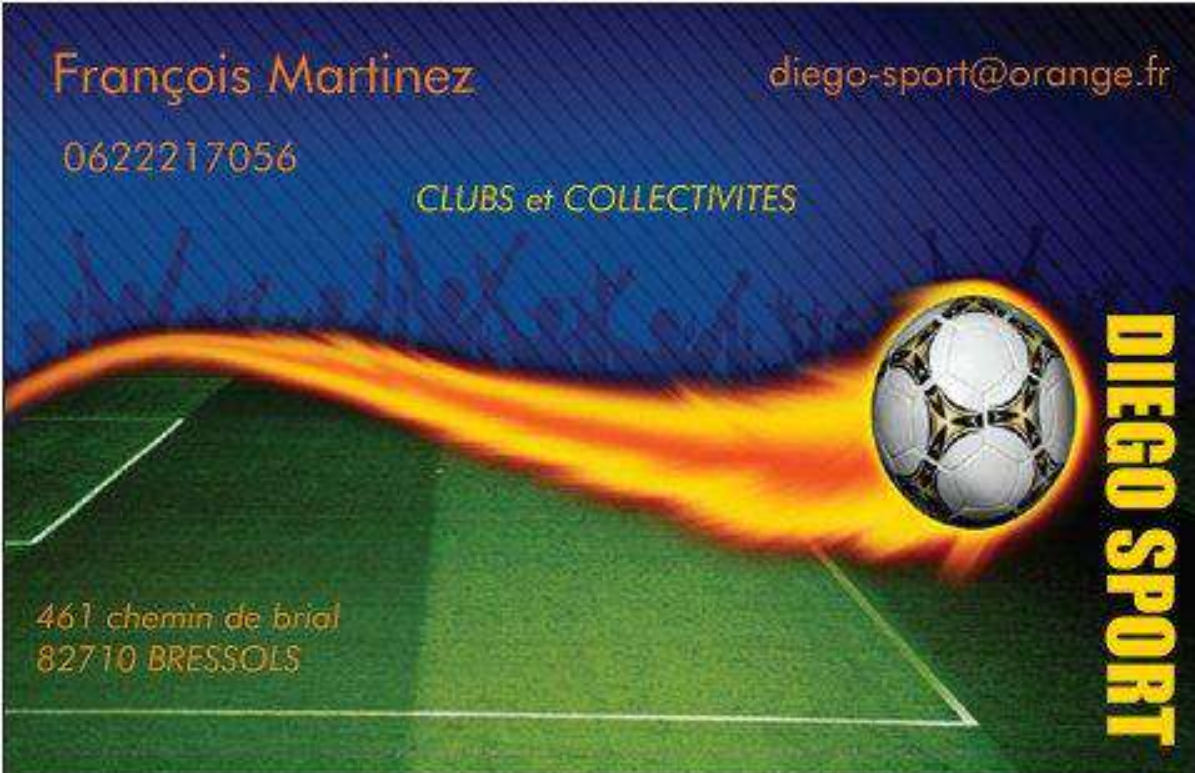
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 13,
- Sportivité Semaine 13,
- Sanctions,
- Commission d'appel,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 15 à 16.
- Permanence commission football,



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field at the bottom. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow fiery trail. The text is as follows:

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 avril 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 **Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :**

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑩ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)

⇒ Voir en rouge sur tableau les clubs concernés et en dessous la liste des joueurs disqualifiés



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
	GUIBERT Alexandre	992324	A compter du 20/03/2023
	JAUIN Geoffrey	992327	
	RAMIREZ Arnaud	992325	
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
	GBILIMOU Jean Pierre	918046	A compter du 20/03/2023
	MANGANE Mouhamet	992580	
	SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	992366	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 13 DU 27/03/2023 AU 31/03/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} de finale

AJ SAINT EXUPERY	3	-	3	MECAPROTEC FC
Tirs au but	7	-	8	
FC POTO	1	-	1	DYNAMO FC
Tirs au but	5	-	4	

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

RCLSP	6	-	3	ASEAT
-------	----------	---	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

AS MATRA	0	-	1	AS DRT
MECAPROTEC FC		Remis		AGATE FC
FORZA VIOLA FC		Remis		FC POTO
SB FC LAUNAGUET	2	-	2	PASPORT
Tirs au but	6	-	5	

Coupe de Printemps: 1/4 de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	2	-	2	SAINT-ALBAN
Tirs au but	5	-	3	
FC POTO (F7)		<i>Remis</i>		RCLSP
BELLA BARBARIANS (F7)	4	-	2	FC BALEC
AS CNRS (F7)	5	-	1	GRINTA US

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller








ATHLETICO TOLOSA A	0	-	1	SHADOCKS DE SEILH
--------------------	---	---	---	-------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

FORZA VIOLA FC	8	-	2	O. TOULOUSE
----------------	---	---	---	-------------

Division : Promotion - Journée 9 aller

ASCA	0	-	1	LES VIEILLES CANAILLES
------	---	---	---	------------------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 12 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 13

UNE sortie temporaire et **SIX** avertissements pour **11** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / SAINT ALBAN du 27/03/23 - Coupe de Printemps - 1/4 de Finale :

Pour " ***COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE*** " – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/03/23 (**ART 32 - §B - f**),

LACHOURI Tarik, licence n°867635, (SAINT ALBAN)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/04/23.**

Rencontre AS CNRS (F7) / GRINTA US du 28/03/23 - Coupe de Printemps - 1/4 de Finale :

Pour " *PROPOS INCORRECTS* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/03/23 (**ART 32 - §B - f**),

MERIC Dorian, licence n°961751, (GRINTA US)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/04/23.

Rencontre ASCA / VIEILLES CANAILLES du 29/03/23 - Promotion - Journée 9 aller :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/11/2022 (**ART 32 - §B - f**),

BOMBAIL Jean-Michel, licence n°867276, (LES VIEILLES CANAILLES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/04/23.

COMMISSION D'APPEL

Rencontre ASFP LUSITANOS / AS MATRA du 22/02/2023 - Honneur - Journée 9 aller :

Suite à l'appel formulé en bonne et dû forme par le joueur ainsi que la réception de nouveaux éléments, après analyse de ceux-ci et relecture du rapport du joueur ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement, décide de modifier la sanction parue au bulletin n°26 :

CHAVES José Manuel, licence n°952797, (ASFP LUSITANOS)

- Six (6) matchs de suspension ferme y compris l'automatique + Six (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

Le joueur ayant déjà purgé 3 matchs fermes (l'automatique le 07/03/23 + 2 autres matchs les 22/03/23 & 03/04/23), reste Trois (3) matchs de suspension ferme + Six (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 11/04/2023.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 15 DU 11/04/2023 AU 14/04/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

AGATE FC

O TOULOUSE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 15 DU 11/04/2023 AU 14/04/2023

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin: 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	AGATE FC	Remis		
FORZA VIOLA FC	FC POTO	Stadium n°4 Synthé.	Je 13/04	19h45

Coupe de Printemps: 1/4 de finale

FC POTO (F7)	RCLSP	Barran Hb.	Ma 11/04	19h45
--------------	-------	------------	----------	-------

Division: Excellence - Journée 11 retour

FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	UT3 Paul Sabatier Hb.	Ve 14/04	19h45
-------------------	-----------------	-----------------------	----------	-------

Division: Excellence - Journée 13 retour

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb.	Me 12/04	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour

AGATE FC	O. TOULOUSE	Remis		
-----------------	--------------------	--------------	--	--

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour

TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	Barran Hb.	Ve 14/04	19h45
-------------	-------------------	------------	----------	-------

Division: Honneur - Journée 10 retour

NIMBA OT	MISTRAL PL	Sordelo St.	Je 13/04	19h45
----------	------------	-------------	----------	-------

Division: Honneur - Journée 11 retour

FC BALEC	TOLOSA DUCKS	Sordelo Hb.	Je 13/04	19h45
----------	--------------	-------------	----------	-------

Division: Promotion - Journée 13 retour

AS DRT	ASCA	Lardenne Synthé.	Me 12/04	19h45
--------	------	------------------	----------	-------

SEMAINE 16 DU 17/04/2023 AU 21/04/2023

Division : Excellence - Journée 15 retour

ASC CNES	USEMA COLOMIERS	M.Cerdan St.	Lu 17/04	19h45
PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo Hb.	Je 20/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis		
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Sordelo St.	Me 19/04	19h45

Exempt : FC POTO

Division : Promotion Excellence - Journée 15 retour

AGATE FC	O. TOULOUSE	Remis		
DYNAMO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Synt	Je 20/04	21h00
ATHLETICO TOLOSA A	TOULOUSE SA	Sordelo Hb.	Me 19/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	US AERO FOOT	Seilh Synthé.	Ve 21/04	20h45

Exempt : FORZA VIOLA FC

Division : Honneur - Journée 15 retour

GRINTA US	MISTRAL PL	Baziège Hb	Lu 17/04	20h30
AS MATRA	FC BALEC	Barran Hb.	Ma 18/04	19h45
SAINT ALBAN	ASFP LUSITANOS	Saint Alban Faure Hb.	Lu 17/04	20h30
TOLOSA DUCKS	IO TEAM	Argoulets St.	Je 20/04	19h45

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion - Journée 15 retour

AS EVOTEC	AS DRT	Lardenne Synthé.	Me 19/04	19h45
VIEILLES CANAILLES	RCLSP	Roques Hb	Lu 17/04	20h30
SOPRA STERIA FOOT	INTERNAT FC	Sordelo St.	Je 20/04	19h45

Trophée des Promotions : Journée 3

ASCA	SB FC LAUNAGUET	Beaupuy Hb.	Me 19/04	20h15
------	-----------------	-------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	AGATE FC	Muret Auriol Synthé.	Lu 17/04	20h00
---------------	----------	----------------------	----------	-------

PERMANENCE COMMISSION FOOT

Semaine prochaine en raison du lundi de Pâques férié, la permanence de la Commission Football se tiendra le **MARDI 11 avril** aux horaires habituels.

